

Ville de Malakoff

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'activité

2023

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSIONS ET MOYENS DU CCAS	2
2. PÔLE SOLIDARITÉS.....	6
2.1 L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX ET AUX AIDES	6
2.2 LES INTERVENTIONS SOCIALES DU POLE SOLIDARITES	17
2.3 LE TRAVAIL EN TRANSVERSALITE DU POLE SOLIDARITES.....	26
2.4 LA DEMARCHE DE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT) DU POLE SOLIDARITES.....	30
3. PÔLE SENIORS	32
3.1 L'AIDE SOCIALE	32
3.2 LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE	33
3.3 LE LIEN SOCIAL A TRAVERS LES LOISIRS ET LA PREVENTION	40
4. PÔLE RÉSIDENCES AUTONOMIE.....	49
4.1 LES RESIDENTS	49
4.2 L'OCCUPATION DES LOGEMENTS.....	50
4.3 LE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX-MEDICO-SOCIAUX DE MALAKOFF (ESMS)	52

1. MISSIONS ET MOYENS DU CCAS

Un CCAS est un établissement public administratif doté d’un budget propre, présidé de plein droit par le maire de la commune et administré par un conseil d’administration. Il peut créer et gérer en services non personnalisés des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Code de l’action sociale et des familles art. 123-5 et 123-6).

La loi confie aux Centres Communaux d’Action Sociale (CCAS) l’animation d’une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ils interviennent sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Ils participent à l’instruction des demandes d’aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Jacqueline BELHOMME, Maire, Présidente du CCAS	
8 administrateurs élus par le conseil municipal	8 administrateurs nommés par la maire
Saliou BA Maire adjoint - Action sociale, Hébergement d’urgence et Jeunesses Vice-président du CCAS	René ASSIBAT Représentant des associations de personnes handicapées (Les amis de Karen)
Fatiha ALAUDAT Maire adjointe – Droits des femmes, Lutte contre les discriminations, Culture de paix, Solidarités internationales et ville accueillante	Habib BÉJAOUÏ Représentant des associations de personnes handicapées (CFDT-retraités 92)
Michel AOUAD Maire adjoint Vie de quartier - adjoint quartier centre	Annick BELLESSORT Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre l’exclusion (Confédération Nationale du Logement)
Jocelyne BOYAVAL Conseillère municipale déléguée à la Mémoire, aux Anciens combattants et aux Séniors	Eva DIAW Personne qualifiée participant à des actions de prévention, animation ou développement social. Etudiante dans le domaine de l’éducation, impliquée localement dans des actions jeunesse/santé
Julie MURET Conseillère municipale déléguée à la Ville et Genre	Roland NAGEOTTE Représentant de l’Union Départementale des Associations Familiales (Association Membre de droit)
Charlotte RAULT Conseillère municipale	Gilbert NEXON Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre l’exclusion (Les restos du cœur)
Carole SOURIGUES Conseillère municipale déléguée à l’Accessibilité	Sylvie LE BRET Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre l’exclusion (Secours catholique)
Martin VERNANT Conseiller municipal délégué à la Lutte contre les pollutions (air, eau, bruit, visuelles)	Monique ZANATTA Personne qualifiée participant à des actions de prévention, animation ou développement social (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l’Autonomie)

✓ Le budget

Pour l'exercice 2023, l'établissement disposait d'un budget total de 1 890 060 € (1 498 261 en 2022) en fonctionnement et de 149 123 € en investissement. Les dépenses concernent notamment les factures des prestations proposées aux publics du CCAS et les charges de personnel. Les recettes sont principalement issues de la participation des usagers et de la subvention versée par la commune. Le budget du CCAS est composé de son budget principal et de deux budgets annexes pour chaque résidence autonomie (Laforest et Joliot-Curie), dont il est devenu gestionnaire en 2020.

Au budget du CCAS s'ajoutent les dépenses directement prises en charge par la commune, notamment celles liées à la mise à disposition des locaux, aux fournitures administratives, ainsi qu'aux interventions des autres services de la ville : service du personnel, services techniques et informatique, service restauration et agents d'entretiens, agents en reclassement positionnés en renfort au CCAS. Les résidences disposent chacune d'une convention de mutualisation et de refacturation avec la ville.

✓ Les ressources humaines

22 agents contribuent à assurer le fonctionnement du CCAS.

En 2023, 31 formations ont été réalisées sur un total de 68,5 jours (16 formations sur 32,5 jours en 2022). Leur organisation sollicite le relais polyvalent de toute l'équipe.

✓ Les locaux

Les locaux du CCAS se situent en rez-de-chaussée de la Mairie principale. L'accueil est composé d'une borne d'accueil ouverte et de deux bureaux fermés adjacents. Ces accueils donnent directement sur un open-space et sur des bureaux individuels, regroupant les agents et responsables des pôles Séniors et Solidarités du CCAS, ainsi que la direction. Les chargées de Mission Handicap et d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), disposent de bureaux indépendants dans le hall de mairie, directement accessibles à leurs usagers.

Le responsable du pôle Résidences répartit son temps de présence entre les Résidences Joliot-Curie et Laforest. Il dispose d'un bureau sur chaque site et y encadre un agent logé sur place par résidence en tant que maître.sse de maison. Depuis 2022, l'animatrice du pôle Séniors dispose d'un bureau à la résidence Laforest et partage celui de la directrice à la résidence Joliot-Curie.

A Laforest : un bureau accueille depuis septembre 2022 des permanences de l'association les Petits Frères des Pauvres. Un autre bureau accueille la coordinatrice du Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC) de Vallée-Sud-Grand-Paris (VSGP) depuis juin 2022.

Le site de départ des tournées des agents du portage de repas à domicile se situe dans l'office de restauration de l'école Fernand Léger.

✓ L'accueil commun

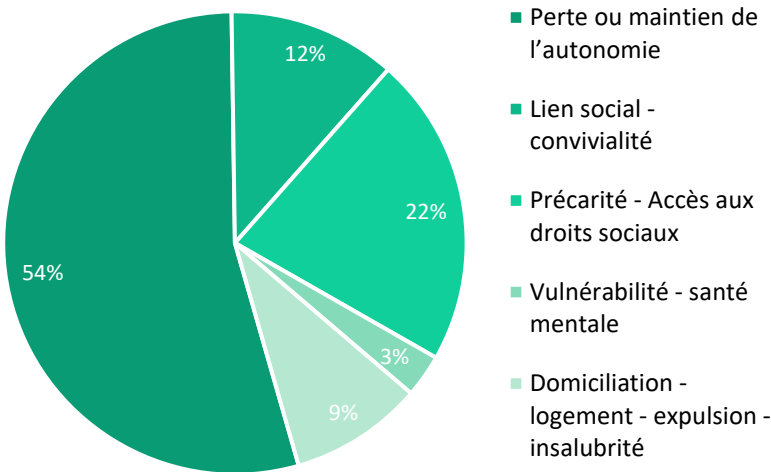
Un accueil commun aux 3 pôles du CCAS a été mis en place en 2016 lorsque les anciens services « Loisirs Vacances Retraités » et « Maintien à domicile » ont été fusionnés en un pôle Séniors et regroupés en mairie avec le pôle Solidarités (ex-secteur « Familles »).

L'accueil commun permet aux Malakoffiots de bénéficier d'une première écoute sociale sans obstacles numériques ou filtrage d'accueil. Ils sont reçus par un agent du CCAS aux heures d'ouverture de la mairie, en semaine. La pertinence de cette organisation est confirmée par l'éloignement physique et numérique croissant des grandes institutions : Service sociaux départementaux, CAF, CPAM, Trésors Publics/Impôts, caisses de retraite, Préfectures, etc.

Dans son bureau d’accueil propre, le pôle Séniors a organisé en moyenne 2 permanences (d’une 1/2 journée chacune) hebdomadaires d’accueil du public et le pôle Solidarités, 4.

En 2023, le CCAS a comptabilisé 8 886 personnes reçues à son accueil commun, en mairie (6 380 en 2022). Au-delà de l’accueil de rendez-vous déjà fixés (1 770) et des retraits de courrier par des domiciliés (2 641), un travail plus approfondi est réalisé : information, prise de rdv, instruction ou orientation.

Domaines d'information ou d'orientation à l'accueil commun du CCAS en 2023



✓ L’Analyse des Besoins Sociaux 2021-2022

Le rapport d’Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été finalisé en mai 2022, au terme d’une lourde démarche entamée et portée par l’équipe du CCAS depuis juin 2021. Le périmètre de l’étude dépasse très largement la seule activité du CCAS : petite enfance, famille, jeunesse, santé, logement, vieillissement, handicap, insertion sociale et professionnelle. Les 37 enjeux dégagés par l’ensemble des partenaires et directions de la ville consultés durant la démarche font l’objet d’un suivi partagé tout au long de la mandature.

L’ABS vient alimenter et enrichir les projets de la direction et des services du CCAS, qui a avaient été partagé aux élus de secteur en avril 2022, avant d’être examinés en conseil d’administration.

ORGANIGRAMME CCAS - VILLE DE MALAKOFF
09/2023



2. PÔLE SOLIDARITÉS

Le pôle Solidarités du CCAS a pour mission prioritaire de faciliter l'accès aux droits et aux aides, qu'elles soient légales ou facultatives. Il effectue à cette fin un travail d'accueil, d'écoute, voire d'évaluation, afin d'identifier les multiples difficultés rencontrées par ses usagers, qu'il s'agisse de familles ou de personnes isolées. A travers un travail d'instruction, d'orientation et de coordination, le pôle Solidarités œuvre alors pour prévenir les situations de non-recours, de grande précarité, d'exclusion, voire de désaffiliation.

Il s'appuie pour cela sur une équipe constituée d'un chargé d'accueil et de secrétariat dédié, d'un chargé d'accueil et d'accès aux droits, d'une chargée des aides légales et facultatives, de deux coordinatrices d'accès aux droits, d'une chargée de Mission Handicap, d'une chargée d'Accompagnement Social Lié au Logement et d'une responsable, qui mobilisent différents leviers pour favoriser quotidiennement l'accès aux droits des malakoffiots.

En 2023, le pôle Solidarités a de nouveau connu une période de sous-effectif, avec trois postes vacants pendant plusieurs mois : celui de chargé d'accueil, de chargée des aides, et de coordinatrice. En fonction des forces en présence, le pôle a réorganisé son activité en redistribuant certaines missions essentielles (ex : accueil, secrétariat des commissions, etc.), et en en suspendant d'autres (ex : permanence pour les personnes rencontrant des impayés, etc.).

2.1 L'accès aux droits sociaux et aux aides

2.1.1 L'accueil, l'écoute et l'orientation du public

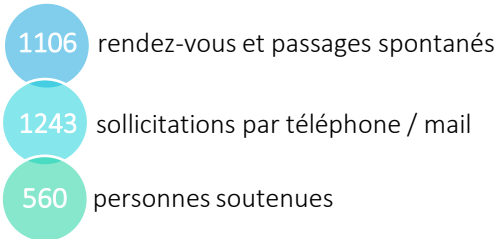
✓ **Les demandes exprimées à l'accueil commun du CCAS**

En 2023, sur **8 886 demandes** formulées à l'accueil du CCAS, près de la moitié relevaient du Pôle Solidarités. Si certaines sont traitées directement à l'accueil (informations simples, remise de documentation, etc.), d'autres sont orientées vers les permanences dédiées, où les personnes sont reçues dans des bureaux confidentiels pour une aide aux démarches, l'instruction d'un dossier (domiciliation, aide légale ou facultative), une évaluation de leur situation, ou un suivi.

	2022	2023
Passages à l'accueil CCAS	7846	8886
dont information - orientation	818	902
dont visites de domiciliés pour retrait de courrier	2530	2641
Passages dans le box Solidarités (rendez-vous, remise d'aide, etc.)	881	755
Passages à la Mission Handicap (avec ou sans rendez-vous)	1127	1106
Passages en ASLL	241	298

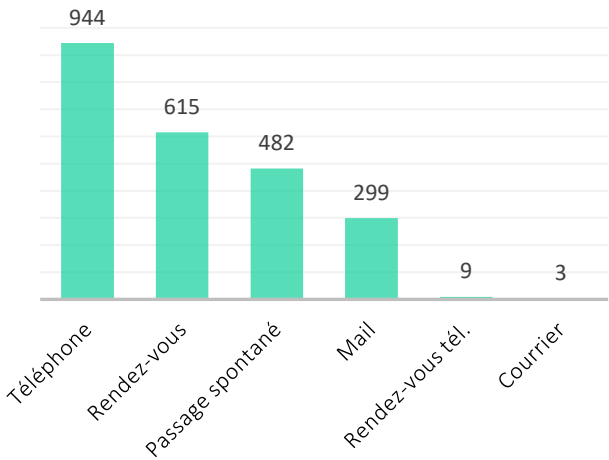
NB : en 2023, le pôle a actualisé ou simplifié certains documents remis aux usagers à l'accueil, parmi lesquels les listes de pièces justificatives pour une demande de domiciliation, pour un soutien dans la prise de rendez-vous à la sous-préfecture, ou pour l'instruction d'un dossier sur le site de l'Administration Numérique pour les Etrangers en France (ANEF), mais également une fiche pratique pour guider les anciens domiciliés dans leurs démarches suite à un changement d'adresse.

✓ Les demandes exprimées à la Mission Handicap



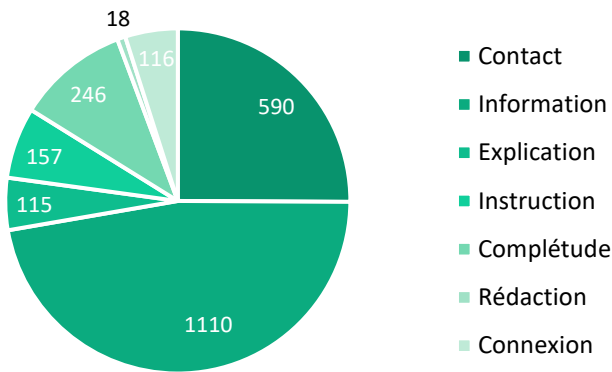
Le nombre de sollicitations par mode est relativement stable par rapport à 2022, à l'exception d'une diminution du nombre de rendez-vous prévus (- 100), et d'une augmentation à contrario du nombre de passages spontanés (+ 95).

Modes de sollicitation et d'accueil



L'aide apportée peut aller de la simple information ou explication, à l'instruction et au suivi d'un dossier d'aide (prestations sociales de la MDPH, de la CAF, du département, etc.), en passant par de l'aide aux démarches papiers et numériques (ex : activation ou accès aux comptes en ligne, rédaction de courriers de recours, etc.).

Type d'aide apportée



LEGENDE :

- Contact** : prise de rendez-vous (tél., mail),
- Information** : réponse générale sur des dispositifs, suivi de dossier, délais...,
- Explication** : éclaircissement des décisions, mise en place de prestations...,
- Instruction** : dossier intégralement renseigné avec le demandeur,
- Complétude** : finalisation de dossiers, transmission de pièces complémentaires,
- Rédaction** : courriers de recours, projets de vie, demande d'adaptation...,
- Connexion** : démarches en ligne, accès au compte de la personne.

Demandes principales des usagers	
Accès aux droits et prestations	58%
Logement	13%
Ressources	7%
Aide humaine	6%
Emploi	4%
Mobilité/accessibilité	2%
Aide technique/matérielle	2%
Accompagnement spécialisé	2%
Santé	2%
Scolarité	1%
Etablissement spécialisé	1%
Droit/Législation	1%
Fiscalité	0,4%
Autre	0,3%
Activité	0,1%

Si dans la majorité des cas, les personnes se présentent à la Mission Handicap pour accéder à leurs droits (explications sur des dispositifs, instruction de dossiers, etc.), nombre d’entre elles ont des demandes relatives à la vie quotidienne (emploi, logement, aide humaine, etc.).

L’accompagnement de certains usagers se fait nécessairement en lien avec des partenaires (services ville, institutions telles que Maison Départementale des Personnes Handicapées, service social départemental et centre médico-psychologique, associations, etc.) que ce soit pour une simple orientation, ou pour une coordination et/ou un suivi de la situation. En 2023, **321 liaisons** ont été faites par la Mission Handicap.

✓ **L’aide aux démarches (papiers et numériques)**

Que ce soit dans le cadre de l’accueil du CCAS, des mesures d’Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), des rendez-vous à la Mission Handicap ou sur les permanences Solidarités, le pôle accompagne les usagers dans leurs démarches papiers et numériques : demande de logement social, prise de rendez-vous auprès d’autres institutions (ex : sous-préfecture), déclaration de ressources en ligne (ex : Caf), impression d’attestations, etc.

En 2023, le pôle s’est notamment investi dans l’aide aux **démarches liées au séjour** :

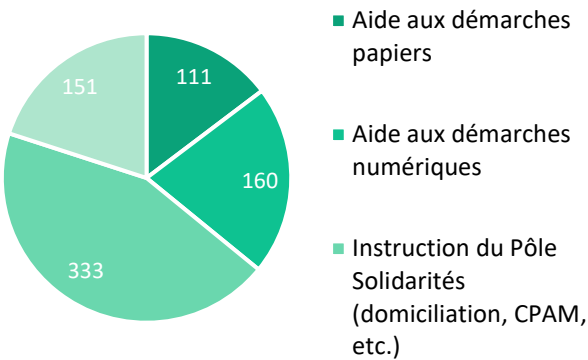
- **38 demandes de soutien** à la prise de rendez-vous en ligne auprès de la sous-préfecture ont été réceptionnées par le pôle, dont 28 ont abouti. La saturation préexistante de la plateforme (liée à un important déséquilibre entre le nombre de rendez-vous mis en ligne et le nombre de demandes) a été accentuée par sa nationalisation en novembre dernier, et la randomisation des créneaux de mise en ligne, qui remettent en question la possibilité pour le CCAS de continuer à pouvoir assister les demandeurs en 2024.

Nouveau

Suite à la numérisation de certaines démarches liées au séjour via le site de l’ANEF, le pôle propose désormais aux usagers de les soutenir dans l’instruction de leur dossier en ligne, qui peut nécessiter plusieurs rendez-vous en raison de sa complexité.

Lors des permanences, les agents sont de plus en plus amenés à faire de la **médiation numérique** (création d’adresse mail, récupération de mot de passe, création d’une identité numérique France Connect, etc.), devenue un incontournable de l’accès aux droits. Ils se positionnent également

Types de rendez-vous assurés lors des permanences Solidarités



régulièrement comme intermédiaires entre usagers et institutions, devenus moins accessibles du fait de la dématérialisation de leurs accueils.

Dans le cadre de l’ASLL, l’aide aux démarches est l’un des axes d’un travail plus global d’**accompagnement éducatif et budgétaire**, visant à conduire progressivement les personnes accompagnées vers l’autonomie : tri et organisation des papiers, mise en place d’un agenda et organisation de la vie quotidienne, ouverture des comptes en ligne, aide à l’ouverture de droits, etc.

2.1.2 L’instruction et le suivi des aides sociales légales

✓ L’élection de domicile pour les personnes sans domicile stable

La loi DALO de 2007 confie aux CCAS la gestion de la domiciliation administrative pour les personnes sans domicile stable. Celle-ci leur garantit le droit à disposer d’une adresse leur permettant d’ouvrir et de maintenir leurs droits civils et/ou sociaux. En 2018, le schéma départemental de la domiciliation fixait un **objectif cible de 53** domiciliés à la ville de Malakoff.

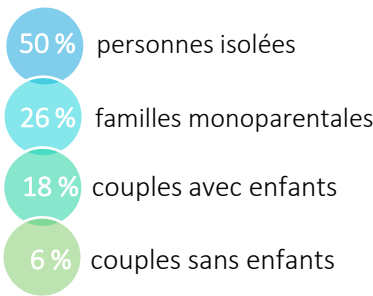
En 2023, le pôle Solidarités a reçu **163 demandes de domiciliation**, dont 92 premières demandes.

Nombre de domiciliés (au 31 décembre 2023)

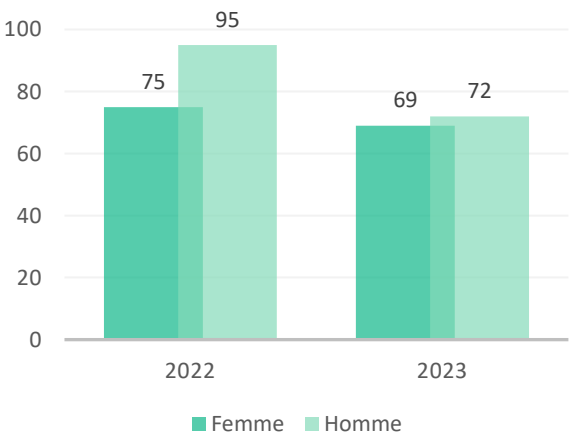
	2022	2023
Nombre de domiciliés	170	141
Nombre d’ayants-droits	84	95
Total	254	236

En 2023, on note que la part de femmes est passée de 40 à 49% des personnes domiciliées.

Composition familiale des foyers domiciliés
(au 31/12/23)



Répartition des domiciliés par genre



Le nombre actuel de domiciliés génère une activité dense au niveau de l'accueil et de la gestion du courrier. En 2023, ce sont :

3 000 courriers réceptionnés

589 plis retournés avec la mention « Pli Non Distribuable »

+ de 110 appels aux domiciliés pour signaler la réception d'un avis de passage de la Poste

C'est souvent à l'occasion de passages pour retirer leur courrier que les domiciliés expriment des demandes d'aide. La domiciliation génère ainsi un nombre important de visites (**2641** en 2023).

Nouveau

En 2023, le pôle Solidarités a expérimenté le **logiciel de domiciliation DomiFa**. Ce dernier a permis de moderniser le traitement des courriers (ex : les domiciliés sont désormais prévenus par sms de la réception d'un courrier ou d'un avis de passage) et de faciliter le suivi des domiciliés (ex : alerte lors de l'arrivée à échéance d'une domiciliation).

Nouveau

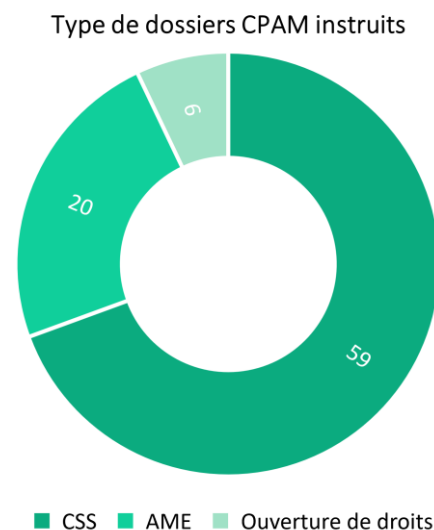
Pour faciliter la continuité des droits des personnes dont la domiciliation s'achève (accès à un logement, changement de commune, etc.), **un guide pour changer d'adresse** a été créé et mis à disposition à l'accueil du CCAS.

✓ Les aides légales de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), et afin de favoriser l'accès aux soins et la continuité des droits des personnes en situation de précarité, le pôle Solidarités tient depuis 2018 une permanence CPAM bi-hebdomadaire.

En 2023, **85 rendez-vous d'instruction** ont été assurés dans le cadre de cette permanence.

Si l'instruction de dossiers de couverture santé (Complémentaire Santé Solidaire, Aide Médicale d'Etat, etc.) constitue la majorité des demandes exprimées lors de ces permanences, il arrive que les agents aident les usagers à ouvrir des droits à l'Assurance Maladie, consulter, compléter ou éditer leur dossier (ex : rattachement d'ayant droit, etc.).



✓ Les aides légales à destination des personnes handicapées

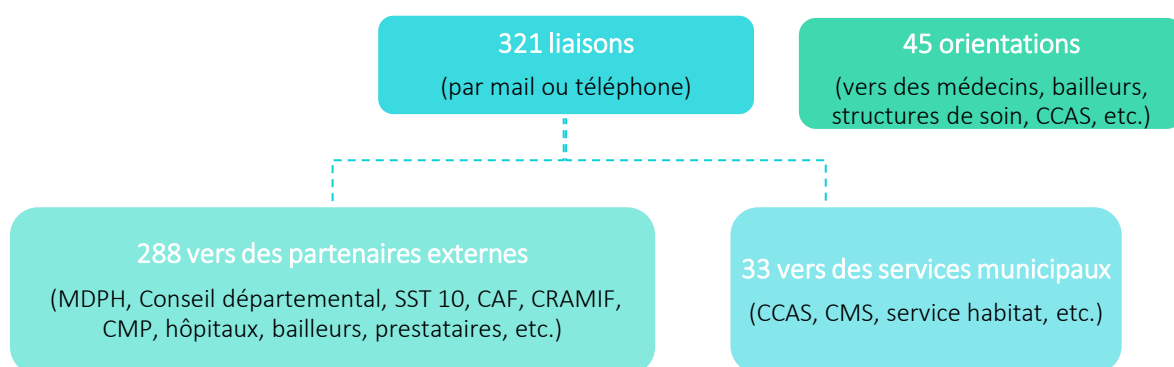
Afin d'aider les personnes handicapées à faire valoir leurs droits, la chargée de Mission Handicap les accompagne dans l'instruction ou la complétion de demandes d'aides auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). En 2023, ce sont **193 dossiers**, soit **447 demandes**, qui ont été adressées à la MDPH par la Mission Handicap.

	2022	2023
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	74	74
AAH - Complément de ressources	0	0
Allocation Enfant Handicapé (AAEH)	5	2
Allocation compensatrice	0	0
Carte Mobilité Inclusion (CMI) Invalidité/priorité	139	144
Duplicata anciennes cartes CMI	14	26
CMI Invalidité/priorité - 20 ans	3	4
CMI stationnement	111	109
Hébergement adulte handicapé	13	6
Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)	71	59
Prestation de compensation du handicap (PCH)	31	21
Fonds de compensation	2	2
Nombre de demandes	463	447
Nombre de dossiers instruits	192	193

Un nombre croissant de personnes formulent désormais leur demande directement en ligne. On note cependant que de nombreux usagers présentent des freins importants (physiques, matériels, psychologiques, etc.) à la numérisation de ces démarches, et continuent de se sentir sécurisés par l'envoi d'un dossier papier.

Par ailleurs, **21 dossiers d'aides** (Aide Sociale à l'Hébergement, aide sociale aide-ménagère, Prestation de Compensation du Handicap, Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) ont été adressés au département en 2023 (30 en 2022).

Les orientations vers la Mission Handicap se font par d'autres personnes handicapées, des travailleurs sociaux, des médecins de ville ou du travail, et des partenaires locaux. Il en découle un nombre important d'échanges pour le suivi et l'accompagnement des usagers qui s'est traduit en 2023 par :



En 2023, l'augmentation de 40 % du nombre de liaisons avec des partenaires externes souligne l'importance croissante du travail de médiation et de coordination, notamment avec des institutions qui déterritorialisent et/ou dématérialisent leurs accueils.

✓ L’avis de la maire sur les demandes de regroupement familial

L’Office Français de l’Immigration et de l’Intégration (OFII) est le guichet unique pour le dépôt des demandes de regroupement familial. Depuis 2012, l’OFII confie l’instruction des demandes aux maires volontaires, qui vérifient notamment que les conditions de ressources et de logement sont remplies, et émettent leur avis sur les enquêtes.

En 2023, dans le cadre des demandes de regroupement familial, **45 informations** de l’OFII ont été réceptionnées par le CCAS, dont **19 demandes d’avis** de la maire sur les enquêtes.

A effectif plein dans l’équipe du pôle, ce dispositif pourrait servir d’appui à des actions d’insertion : instruction des enquêtes logement et ressources, accueil des nouveaux arrivants, actions d’information et de prévention en lien avec la direction Solidarités Vie des Quartiers et le tissu associatif local, etc.

✓ Les perspectives

En 2023, suite au constat de l’absence d’interlocuteur local pour soutenir les malakoffiots dans leurs **démarches liées à la retraite** (ABS 2021), le pôle a rencontré la Caisse Nationale d’Assurance Vieillesse (CNAV). En 2024, si les effectifs le permettent, il serait possible pour des agents d’être formés à l’instruction des dossiers retraite et à l’information de 1^{er} niveau. En cas de questions sur un dossier, ces derniers ne pourraient cependant pas interpellier directement un gestionnaire de l’Assurance Retraite (comme c’est le cas dans les espaces France Services).

2.1.3 L’instruction et le suivi des aides sociales facultatives

Afin de prévenir les situations d’exclusion et de contribuer à la politique locale d’action sociale, le pôle Solidarités réceptionne tout au long de l’année des demandes d’aide sociale facultative (aide financière ou alimentaire, secours d’urgence, etc.).

Instruites par des travailleurs sociaux de différentes institutions (Département, CRAMIF, CMP, etc.) ou des agents du CCAS, ces demandes sont étudiées de façon anonyme et bimensuelle par la commission des aides, qui les octroie en fonction des conditions d’attribution détaillées dans le « Règlement intérieur des aides du CCAS » (modifié en décembre 2023 par le Conseil d’Administration).

✓ La typologie des aides et des secours

En 2023, **120 demandes d’aides facultatives et de secours** ont été étudiées par le pôle Solidarités :

- **52 secours d’urgence** (octroyées en urgence, en cas de nécessité absolue) :

Nombre de foyers bénéficiaires par type de secours	2022	2023
Secours en CAP	2	5
Secours financier (hébergement)	5	3
Colis alimentaire	30	26
Kits hygiène	5	7
Titre de transport	15	4
Serviettes hygiéniques lavables	1	2
Ampoules basse consommation	6	3
Kit installation logement	2	1
Puces et/ou recharges téléphonique	1	1
Total	67	52

- 62 aides individuelles (étudiées hors impératif d'urgence) :

Nombre de demandes étudiées par type d'aide facultative

		2022	2023
ALIMENTAIRE	CAP - Chèques Accompagnement Personnalisés	19	18
	Aide financière	7	3
ENERGIE	Fonds Sipperec	5	6
	Fonds Veolia	0	2
	Fonds CCAS (Engie, Gaz de France, etc.)	7	6
FAMILLES	Dispositif d'Aide aux Familles	4	1
	Révision de Quotient Familial	5	3
ACCES AUX SOINS	Frais médicaux	3	1
	Appareillage auditif/dentaire/optique	0	1
	Nettoyage d'un logement (incurie, Diogène)	4	3
INSERTION	Equipement d'entrée en formation/emploi	2	0
	Frais de garde	0	0
	Timbre fiscal	5	2
	Cours d'alphabétisation	0	0
DEPENDANCE	Dérogation aux prestations pôle Seniors	4	0
	Aide au paiement de prestations pôle Seniors	2	3
	Frais restauration accueil de jour Lannelongue	1	1
	Répit pour les aidants familiaux	0	0
	Frais d'emménagement/déménagement	1	2
	Evaluation à domicile d'un ergothérapeute	5	2
	Séjours spécialisés pour personnes handicapées	2	0
FRAIS D'OBSQUES		2	5
PRÊT		2	0
AIDES EXCEPTIONNELLES (prothèse auditive, hébergement pendant désinfection du logement, expertise médicale pour mesure de protection, etc.)		2	3
TOTAL		63	62

Nouveau

En 2023, le pôle Solidarités a travaillé à l'amélioration des dispositifs de soutien alimentaire, avec pour objectifs :

- Permettre l'accès à une alimentation de bonne qualité, saine et durable à des personnes rencontrant des difficultés financières et/ou sociales, ou à des foyers disposant de faibles ressources,
- Développer des formes de soutien alimentaire moins stigmatisantes, plus responsables et plus justes, qui permettraient aux personnes concernées de se replacer au cœur de leurs choix alimentaires et promouvraient leur autonomie.

Colis alimentaire d'urgence

Partenariat avec le Nid des producteurs pour la **mise en place de bons "fraicheur"**, qui permettront aux bénéficiaires de compléter les produits d'épicerie sèche par des produits frais (lait, fromage, œufs, fruits et légumes, etc.).

Edition d'un livret **"Mon colis alimentaire : Idées repas et petites astuces"**, proposant des recettes équilibrées à base des produits donnés, et des conseils de consommation pour petits budgets.

Chèques d'Accompagnement Personnalisé et cartes Cohésia

Modification à la hausse du barème des CAP (+33% pour une personne seule).

Partenariat avec Up Coop pour l'**expérimentation de cartes prépayées « Cohésia »**, qui pourront :

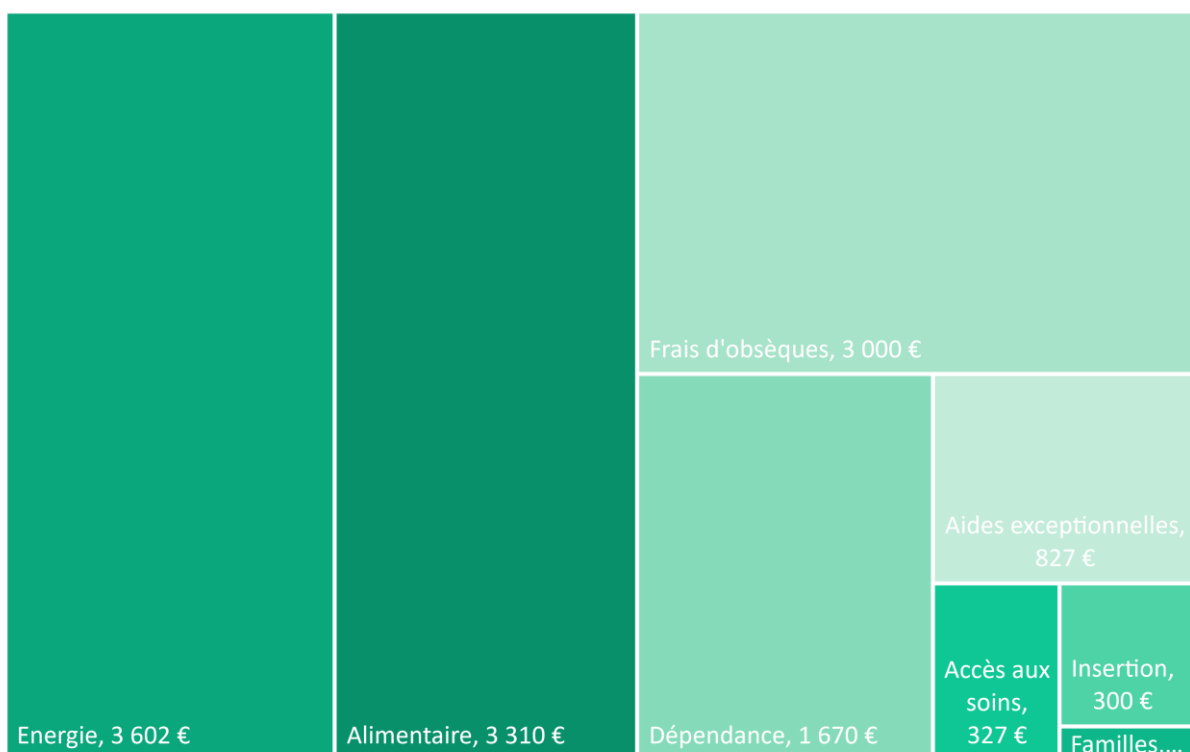
- Être utilisées chez les commerçants acceptant le paiement par carte bancaire, pour acquérir des biens essentiels à la vie quotidienne,
- Permettre aux détenteurs de payer au centime près,
- Avoir une durée de validité moins contrainte,
- Être perçues comme moins stigmatisantes que les CAP.

NB : Ces projets seront mis en œuvre dès janvier 2024.

✓ **Les montants attribués**

En 2023, **13 107 €** ont été versés sous forme d'**aides facultatives** (18 652 € en 2022), plus de 50% desquels étaient dédiés au soutien alimentaire et l'aide aux fluides (électricité).

Répartition des montants versés par type de besoin

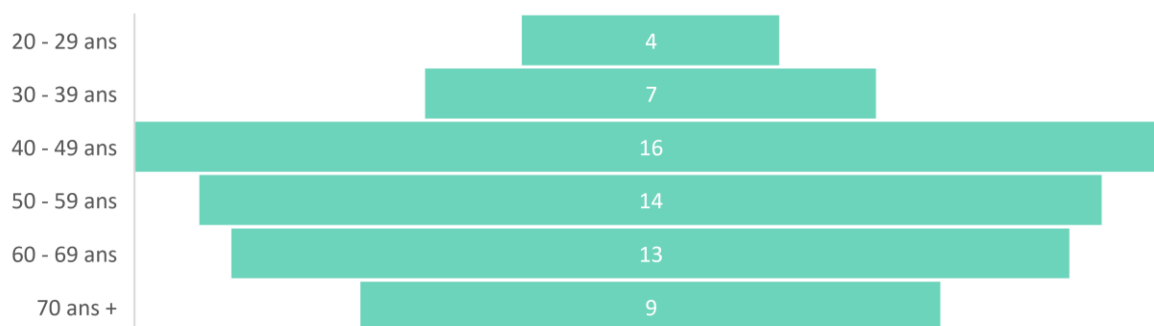


De même, **1 207 €** ont été accordés sous forme de **secours financiers**, soit **45% de plus** que les montants attribués en 2022 (829 €) :

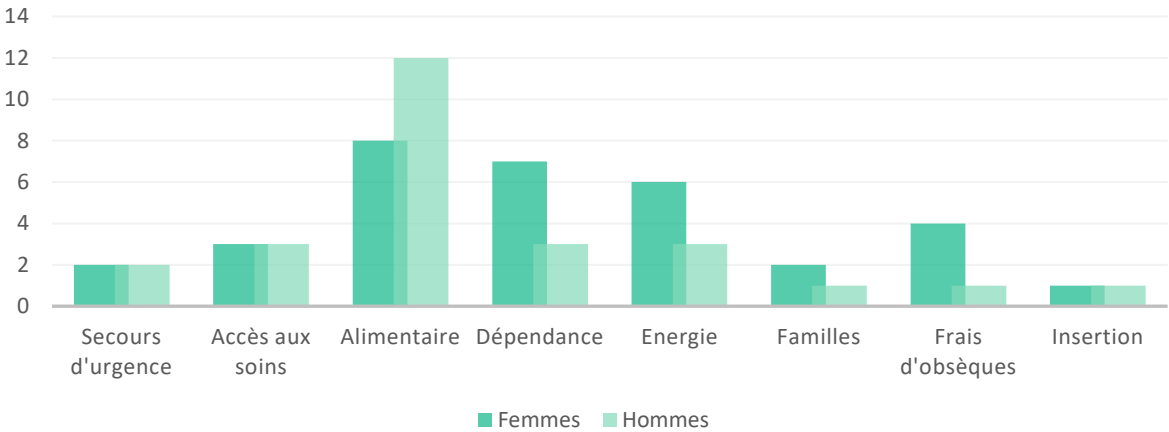
- 3 hébergements d'urgence (807 €),
- 5 CAP d'urgence (400 €).

✓ Les profils des demandeurs

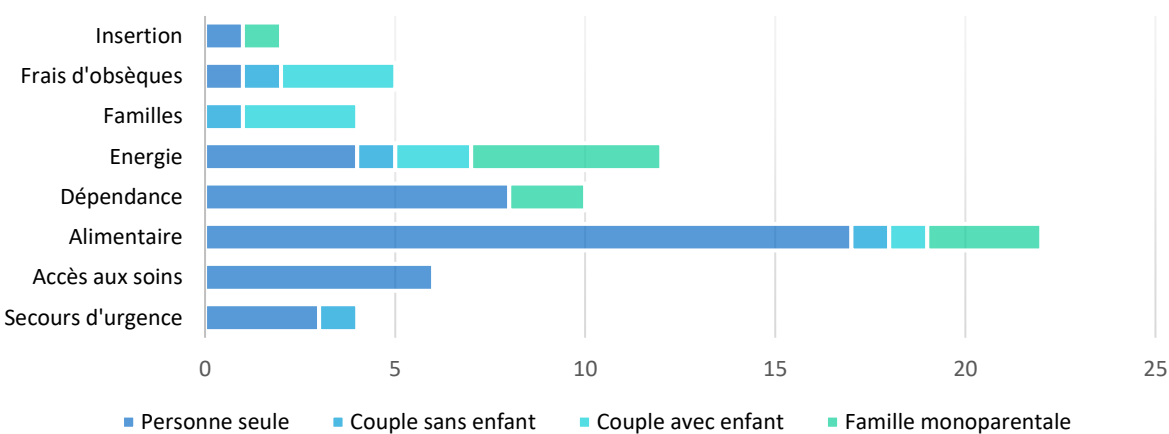
Répartition des demandeurs d'aide par tranches d'âge (hors domiciliation)



Répartition genrée des demandeurs d'aides par domaine d'intervention (hors domiciliation)



Répartition des demandeurs d'aides par composition familiale (hors domiciliation)



2.2 Les interventions sociales du pôle Solidarités

Dans un contexte marqué par la déterritorialisation des institutions (suppression des points d'accueil locaux de la CAF, de la Sécurité sociale, de France Travail, etc.), les crises successives (pandémie, guerre, etc.) et l'inflation globale du coût de la vie, notamment des biens « primaires » (alimentation, énergie, etc.), le rôle du CCAS dans l'accueil et l'aide des publics fragilisés est plus que jamais primordial.

Afin de s'adapter aux différents changements conjuncturels et aux besoins des malakoffiots en difficulté, le pôle Solidarités fait constamment évoluer ses projets et dispositifs.

Guide de la Solidarité à Malakoff

Nouveau

En 2023, l'équipe s'est notamment investie dans l'élaboration d'un guide solidaire, en partenariat avec l'association Solinum et le service de la communication.

Conçu pour des personnes en situation de précarité et/ou de fracture numérique, ce guide papier vise à simplifier leur repérage dans le paysage institutionnel et associatif, et ainsi faciliter l'accès à leurs droits. Une trame a été élaborée en français et en anglais par le pôle à partir des données recensées dans le [Soliguide.fr](https://soliguide.fr) et de sa connaissance du territoire. Une attention particulière a été portée à la lisibilité de son contenu (sélection des informations utiles, utilisation de pictogrammes, etc.).

Il sera mis en forme pas le service de la communication début 2024 avant son impression. Chaque année, les partenaires actualiseront leurs informations sur le Soliguide, afin que le CCAS puisse rééditer une version mise à jour du guide malakoffiot. Majoritairement destinés aux usagers du CCAS qui en auraient besoin (domiciliés, personne en grande précarité, etc.), quelques exemplaires seront mis à disposition dans les Maisons de Quartier et les Centres Municipaux de Santé.

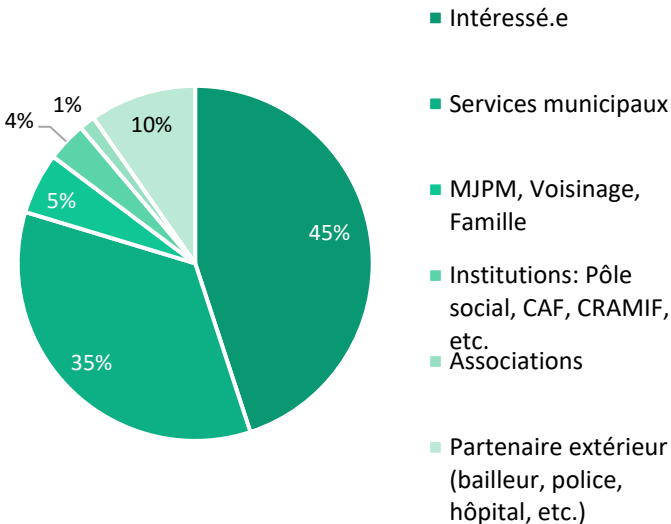
Parallèlement à ce projet, et en lien avec les divers partenaires institutionnels et associatifs, le pôle intervient tout au long de l'année sur différents champs afin de prévenir les situations d'exclusion.

2.2.1 Les domaines d'intervention principaux du pôle

✓ L'origine des demandes d'interventions sociales

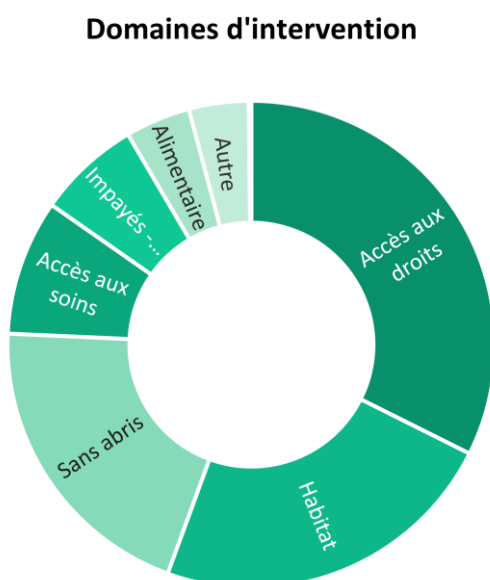
En 2023, **556 interventions sociales** ont été menées par les coordinatrices d'accès aux droits. Certaines découlent de demandes directes des usagers, d'autres de signalements de partenaires. On note que **150 signalements de plus** qu'en 2022 ont été réceptionné cette année **(+ 75 %)**, notamment de la part de partenaires ou de services municipaux, alors même que le 2^{ème} poste de coordinatrice était vacant 6 mois.

Origine des demandes



NB : ce chiffre, non exhaustif, ne reflète pas le travail de coordination mené autour de chaque situation : multiplication des entretiens physiques, des liaisons téléphoniques/emails, etc.

✓ Les problématiques identifiées



Problématiques principales identifiées en 2023

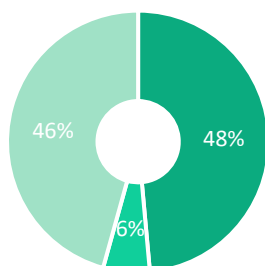
Aide aux démarches administratives	188
Accès - maintien dans le logement	115
Hébergement d'urgence	35
Sans-abrisme	52
Prévention des expulsions	19
Accès aux soins généralistes	31
Besoins alimentaires	23
Sinistre - insalubrité	8
Violences conjugales	6
Accès aux soins psychiatriques	10
Protection de l'enfance	2
Signalements et visites sur site	21
Autres	32

En 2023, on note que les interventions liées au **maintien et à l'accès dans le logement ont augmenté de 70%** (de 67 interventions à 115), quand celles liées au public sans abri ont plus que doublé (de 50 à 112).

Les coordinatrices restent majoritairement sollicitées pour de l'accès aux droits ou de l'aide aux démarches, notamment pour joindre ou débloquer des dossiers auprès des institutions, qui pour beaucoup ont déterritorialisé, voire dématérialisé, leur accueil.

Types de réponses apportées

- Primo accompagnement social
- Evaluation avec orientation
- Evaluation avec intervention



Les **réponses** apportées par le pôle sont toujours **individuelles** et dépendent de l'évaluation de la situation. Lorsqu'une personne en difficulté interpelle directement le pôle : les coordinatrices **évaluent** le(s) besoin(s) (*primo-accompagnement*). A cette occasion, elles peuvent effectuer des visites sur site ou à domicile. Lorsqu'il s'agit de signalements de collègues, de partenaires ou d'élus, elles peuvent émettre des **préconisations**, **faire le lien** avec les services ou partenaires positionnés et **fluidifier** les échanges au besoin (*évaluation avec intervention*).

Pour les situations les plus dégradées et éloignées des institutions chargées de leur accompagnement social, les coordinatrices assurent également **un suivi social** (ex : accompagnement dans les démarches de régularisation et l'ouverture des droits des personnes sans abri).

A effectif plein, elles pourraient développer des projets collectifs auprès de publics fragilisés.

En 2023, aucune décision de soin psychiatrique par Décision du Représentant de l'Etat (Maire) n'a été coordonné par le CCAS.

Nouveau

Suite à la réorganisation de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique, le Pôle Solidarités du CCAS s'est vu confier l'accueil et la coordination autour des situations de **femmes victimes de violences conjugales**. Afin de pouvoir mener à bien cette mission, le pôle a commencé à se former et à prendre attache avec les différents partenaires du territoire :

- Colloque « Les 10 ans de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains » (novembre 2023),
- Sensibilisation « Violences au sein du couple : comprendre, repérer, accueillir et adapter sa posture professionnelle » avec le centre Flora Tristan (novembre 2023),
- Webinaire Caf sur l'Aide aux Victimes de Violences Conjugales (décembre 2023),
- Formation « In-Vivo : Violences et vulnérabilités, comprendre et prendre en charge », avec La Maison des femmes de Saint-Denis (à venir – janvier 2024).

Ce travail se poursuivra en 2024, avec la rencontre d'autres partenaires, et la formalisation d'outils, de procédures.

2.2.2 La prévention des expulsions locatives

✓ Le Fonds de Solidarités pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif du Département visant à soutenir les ménages éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, ou à s'y maintenir. Il peut à cette fin accorder des mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL), ou des aides financières, par exemple :

- Accès au logement : aide au paiement du premier loyer, du dépôt de garantie, des frais de déménagement, à l'achat de mobilier, etc.
- Maintien dans le logement : aide au paiement d'une dette locative, d'un impayé d'énergie (eau, gaz, électricité), etc.

Chaque année, le Conseil d'Administration du CCAS fait le choix d'abonder ce fonds.

En 2023, le CCAS a participé à hauteur de **8 544 €**

- 4 985 € au titre du "volet logement"
- 3 559 € au titre du "volet énergie"

✓ L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Depuis 2001, dans le cadre d'une convention annuelle avec le Département des Hauts-de-Seine, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) met en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) auprès de ménages malakoffiots. Volet humain du FSL, ce poste est partiellement financé par le Département, qui définit ses modalités d'intervention. Depuis 2021, le poste est rattaché au pôle Solidarités.

Accompagnements sociaux de proximité, les mesures d'ASLL ont vocation à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement. Elles sont principalement orientées par le Service des Solidarités Territoriales 10, ou les travailleurs sociaux des bailleurs.



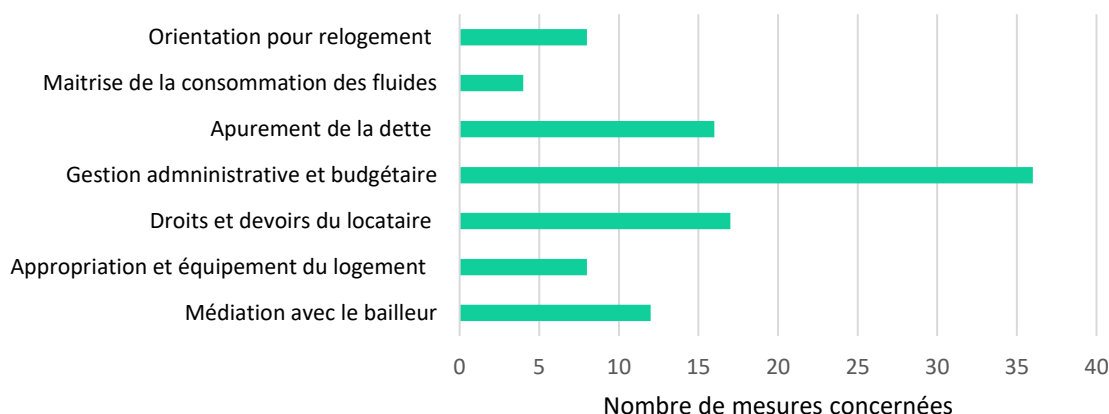
Au cours de ces accompagnements, la CESF apporte aux ménages suivis une aide concrète à visée éducative dans toutes les démarches liées au logement :

- Démarches administratives et numériques, gestion budgétaire, ouverture ou maintien de droits, organisation de la vie quotidienne, résorption de la dette locative, médiation juridico-administrative, etc.,
- Sensibilisation sur les droits et devoirs du locataire, accompagnement dans l'appropriation du logement, etc.

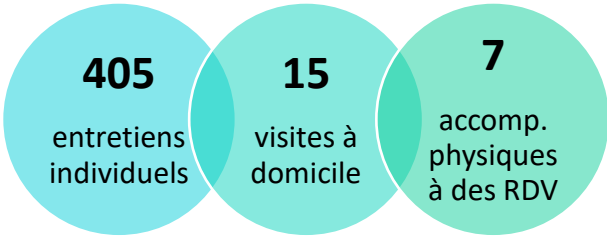
Les objectifs de ces accompagnements, fixés par le SST 10 puis retravaillés par la chargée d'ASLL avec les ménages, sont multiples :

- L'autonomisation, la responsabilisation, voire l'insertion des personnes suivies,
- La facilitation de leur parcours résidentiel, la lutte contre le surendettement et la prévention des expulsions au niveau communal.

Objectifs fixés par le SST 10 en 2023



En termes d’activité, cela représente :



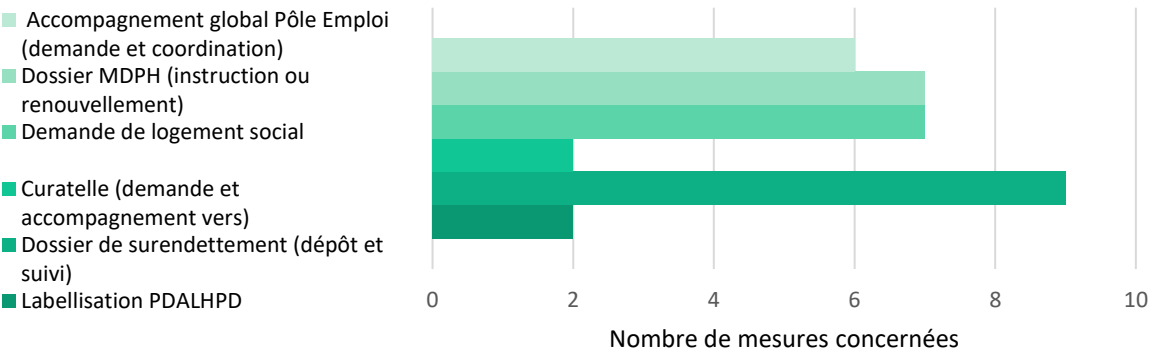
NB : En 2023, on décompte **114 rendez-vous non honorés** par les ménages. Ce chiffre témoigne d’une difficulté pour certains à se mobiliser sur la durée, à faire preuve de régularité, parfois en raison de fragilités (problèmes de santé) ou de manque de disponibilité (activité professionnelle).

L’accompagnement éducatif et budgétaire représente une partie importante du travail effectué auprès des ménages, qui rencontrent quasiment tous des difficultés de gestion administrative et/ou budgétaire :

Domaine	Type de difficulté	Nombre de ménages concernés
Budgétaire	Déséquilibre budgétaire	33
	Surendettement	17
	Plan Banque De France préexistant	8
	Situation budgétaire non évaluable	5
Administrative	Barrière linguistique	14
	Freins à l'autonomie administrative	34
	Freins à l'autonomie numérique	31

Etant données les problématiques multi-dimensionnelles rencontrées par les personnes accompagnées, et le retrait de plusieurs partenaires institutionnels au niveau local, l’opératrice ASLL est souvent amenée à accompagner les ménages sur des problématiques de santé, d’emploi, etc. (auxquelles sont intrinsèquement liés l’accès et le maintien dans le logement). Ce travail d’accompagnement nécessite d’instruire, de coordonner, d’accompagner vers, et s’inscrit nécessairement dans un temps long.

Exemples de démarches longues entreprises



Parcours d'usager

La trentaine, X est parent d'un enfant mineur. X travaille à temps partiel depuis plusieurs années et est confronté à une situation de surendettement. X est alors accompagné dans le dépôt d'un dossier Banque de France. La commission de surendettement décide d'effacer l'ensemble de ses dettes, allégeant ainsi son fardeau financier. Parallèlement, grâce à un Accompagnement Educatif Budgétaire (AEB), à des techniques d'entretien motivationnel, et des coordinations médico-sociales, X reprend confiance, trouve un second emploi, apprend à gérer ses courses et à s'organiser de manière plus efficace, réalisant ainsi des économies de plus de 400 euros par mois. X décide également de mettre fin à une habitude tabagique entretenue depuis plusieurs années.

✓ La prévention des impayés

Tout au long de l'année, les coordinatrices interviennent auprès de ménages rencontrant des difficultés à s'acquitter de leurs factures (d'énergie, de cantine, etc.), afin de prévenir au mieux les impayés, voire l'endettement. En fonction des situations rencontrées, elles peuvent mener des entretiens physiques ou téléphoniques, pour évaluer leurs difficultés et les orienter vers les partenaires pertinents, voire instruire une demande d'aide. En 2023, cela représentait 38 interventions sociales, soit presque deux fois plus qu'en 2022.

Afin de prévenir l'augmentation des dettes d'énergie de foyers en situation d'impayés, le CCAS, en partenariat avec EDF et Véolia, peut recevoir ou instruire des demandes d'aides financières. Il envoie notamment des **courriers de mise à disposition**, proposant aux ménages de rencontrer une coordinatrice d'accès aux droits. L'envoi de ces courriers a été suspendu jusqu'au recrutement d'un chargé d'accueil en mai 2023. **70 courriers** de mise à disposition ont été envoyés, dont 12 ont abouti à un échange physique, téléphonique ou par mail avec une coordinatrice sociale.

En 2023, le CCAS a signé une **convention de partenariat avec EDF Solidarités**, afin d'utiliser son Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS). Lorsque le CCAS y notifie un usager en difficulté, EDF peut alors suspendre la procédure pour impayés (et les pénalités associées) pendant 2 mois, voire mettre en place un échancier plus long.

Commission de Prévention des Impayés Locatifs de Malakoff

Nouveau

En 2023, le pôle Solidarités a travaillé à la mise en place d'une Commission de Prévention des Impayés Locatifs (CPIL).

Née d'une volonté partagée entre le CCAS, le Service des Solidarités Territoriales, les principaux bailleurs sociaux de Malakoff et le bailleur municipal, cette instance se donne pour objectif d'intervenir plus en amont dans la résolution des difficultés rencontrées par certains locataires, et d'ainsi **limiter le nombre de personnes en procédure d'expulsion**. En créant un espace d'échanges et de concertation partenariale dédié, et en favorisant les dynamiques d'« aller vers », les membres de cette CPIL espèrent améliorer la prévention précoce des impayés, et ainsi limiter les risques de précarisation ou d'exclusion sociale.

Une réunion de préfiguration a été organisée le 27 mars 2023. Deux premières commissions se sont tenues les 8 septembre et 10 novembre. **38 situations** y ont été étudiées. Un **règlement intérieur** détaillant les objectifs, le fonctionnement de la commission et les engagements de ses différents membres, a été élaboré par le pôle en s'appuyant sur les propositions des différents partenaires.

✓ Les actions au stade de l’exécution effective des expulsions

Chaque année, la sous-préfecture d’Antony envoie à la maire la liste des ménages inscrits à la commission annuelle des expulsions, qui réunit villes, travailleurs sociaux référents, bailleurs et services de police, et constitue la dernière strate de concertation avant la mise en œuvre de l’expulsion. Le pôle Solidarités étudie cette liste et se coordonne avec les différents acteurs autour des situations. Lors de cette réunion, le pôle apporte des éléments sur les situations connues du CCAS, et contribue à la prise de décision. En 2023, **31 dossiers** y ont été étudiés.

Décisions prises lors de la commission des expulsions 2023

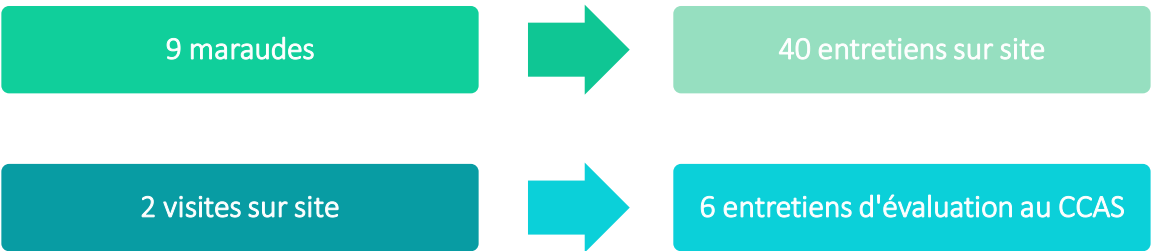
Bailleur	Accord du Concours de la Force Publique	Suspension de la procédure	Classement du dossier	Total
SAIEM Malakoff Habitat	7	9	4	20
Paris Habitat	1	4	0	5
Hauts-de-Seine Habitat	0	0	1	1
Bailleurs privés - particuliers	1	3	1	5
Total	9	16	6	31

Tout au long de l’année, le pôle Solidarités réceptionne les avis nominatifs de réquisition du Concours de la Force Publique (CFP) adressés à la maire : en 2023, **18 CFP** ont été octroyés par la préfecture et réceptionnés au CCAS. Dès la fin de la trêve hivernale (au 1^{er} avril hors mesures exceptionnelles), le pôle reçoit également les appels du commissariat informant de la programmation d’une **expulsion** (5 en 2023).

Les outils et procédures mis en place permettent désormais de traiter ces informations et proposer des actions coordonnées en lien avec les travailleurs sociaux référents des situations et les bailleurs : appels téléphoniques, visites à domicile, intervention des élus. En 2023, **7 personnes ont été domiciliées** au CCAS suite à une expulsion.

2.2.3 Le public sans domicile

Tout au long de l’année, le pôle assure une veille sur les sans-abris installés dans la rue à Malakoff : **maraudes** mensuelles (bimensuelles l’hiver), **recueil de signalements**, **visites sur sites**, entretiens physiques au CCAS, etc.



En lien avec les institutions et les associations locales (Samu Social 115, Secours Catholique, Auxilia, etc.), le pôle Solidarités réalise un travail d’accroche de ce public avec l’accès aux droits sociaux comme objectif d’intervention : domiciliation administrative s’il n’y en a pas, accès aux prestations et aux soins, mise à l’abri, accès à l’hébergement, aide à la régularisation du séjour, etc.

Interventions liées au public sans domicile fixe		
Veille dans le cadre des maraudes	Signalement installations SDF, remise kit hygiène, coordination médicale ou sociale, etc.	17
Accès hébergement d'urgence	Suite expulsion, coordination 115 pour mise à l’abri d’urgence, etc.	36
Accès logement/hébergement	Publics reconnus DAHO ou DALO, coordination avec travailleurs sociaux et service logement, etc.	6
Soutien administratif	Lecture de courriers, perte carte vitale, déclaration trimestrielle de ressources CAF, etc.	5
Total		64

Nouveau

En septembre 2023, 5 personnes sans abri ont été accompagnées pour assister à la séance d'information de la **caravane AVC**, réaliser le dépistage des risques cardio-vasculaires et d'AVC.

Un **recensement des hôtels sociaux** maintenant leurs places d’hébergement en vue des Jeux Olympiques 2024 a également été réalisé.

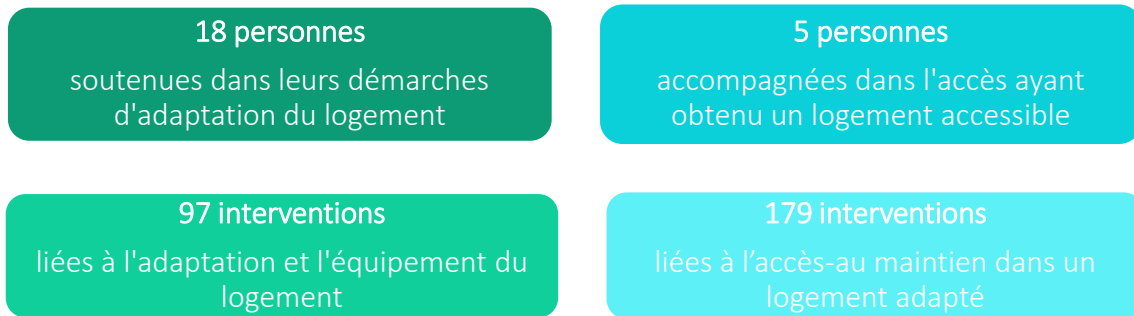
Parcours d'usager

Octagénaire, X est rencontré en 2017 lors d’une maraude réalisée par le CCAS. Sans abri depuis plusieurs années, X n’a ni documents d’identité, ni droits ouverts, ni ressources. Après plusieurs années de recherches et de collaboration avec l’assistante sociale du consulat de son pays d'origine, X obtient un acte de naissance. S’en suivent de longues démarches de régularisation, d’ouverture de droits au RSA puis à la retraite, d’accompagnement vers le soin et l’hébergement d’urgence. 6 ans plus tard, X intègre enfin un Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

2.2.4 L’accès – le maintien dans le logement des personnes handicapées

L’accès au logement des personnes handicapées comporte des problématiques multiples et souvent complémentaires : faibles ressources, adaptations onéreuses, petites surfaces, accessibilité physique limitée voire impossible des parties communes ou du logement, nécessité d’un rez-de-chaussée ou d’un ascenseur aux normes. Un important travail d’information et de coordination est réalisé par la Mission Handicap sur ces questions. En 2023, on note :

- La poursuite du partenariat avec la chargée de mission Logement de la direction de l’Urbanisme (mise à jour et suivi de Demandes de Logement Social/handicap, aide des bénéficiaires à l’instruction du volet handicap).
- La continuation du travail mené en lien avec Malakoff-Habitat sur l’adaptation de logements et l’accès à des logements accessibles : transmission des dossiers, suivi des demandes et réalisations, visite de chantiers pour apporter une expertise en matière de besoins des personnes à mobilité réduite, des conseils en termes d’aménagement, etc.



Parcours d'usager

Quinquagénaire, X vit dans une résidence-hôtel. Le montant de son loyer étant supérieur à celui de son Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), X a accumulé une dette locative pour lequel l'hôtelier souhaite l'expulser. Pendant 2 ans, X est soutenu dans ses démarches liées au logement, qui nécessitent des liaisons régulières avec le service habitat de la ville, les services médico-sociaux, une médiation soutenue avec l'hôtelier pour prévenir une mise à la rue et un travail de rassurance. En 2023, X accède à un logement social adapté à son handicap.

Focus sur les demandes d'adaptation de salle de bain :

Quand le handicap survient ou qu'il s'aggrave du fait de l'évolution de la maladie, la première des demandes pour le maintien dans le logement est l'adaptation de la salle de bain avec la transformation de la baignoire en douche de plein pied ou le remplacement d'un bac à douche ancien par un bac accessible. Depuis quelques années, ce type de travaux est mieux pris en charge par le bailleur ou plus facilement financé par des dispositifs spécifiques. Lorsqu'une solution efficace et raisonnable ne peut être trouvée, la personne peut être contrainte de déménager.

En 2023, **18 demandes de travaux** planifiées par Malakoff-Habitat **ont été assistées**, dont **9 ont fait l'objet d'un accompagnement complet** (de l'information initiale à la transmission du dossier, au suivi de la réalisation), et parmi **lesquels 2 ont bénéficié d'une aide financière du CCAS** pour l'évaluation à domicile d'un ergothérapeute, et 7 de l'aide *Tout pour mon logement* du Conseil Départemental des Hauts-De-Seine.

2.3 Le travail en transversalité du pôle Solidarités

Pour s'adapter aux recompositions et incertitudes du paysage territorial, le pôle œuvre pour un maillage institutionnel et associatif du territoire afin de travailler en réseau avec tous ceux qui interviennent auprès des publics en difficultés.

2.3.1 L'animation du réseau local des partenaires sociaux

✓ L'instance partenariale des acteurs sociaux et médico-sociaux

Compte tenu de la complexité des situations et des enjeux institutionnels, le pôle Solidarités travaille en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux pour assurer les relais nécessaires et prévenir le délitement des situations.

Pour entretenir ce partenariat mais également réinterroger les modalités d'intervention sociale, le pôle anime depuis 2017 un espace d'échange qui réunit des services municipaux, des institutions et des associations locales :

- c'est un espace ressource qui partage sur les dispositifs, les aides et services sur le territoire communal, assure une veille sur les évolutions règlementaires, légales, partenariales, œuvre à l'élaboration d'une culture commune autour de professionnels et bénévoles issus du réseau local d'intervenants sociaux,
- c'est aussi un espace d'expertise constitué de membres pluridisciplinaires qui favorise les échanges autour de cas d'école, fédère et coordonne les intervenants sociaux et médico-sociaux du territoire, permet le maillage institutionnel et associatif par lequel le recensement et l'observation des besoins sociaux sur la ville peut aussi être assuré.

Interrompue en raison de la pandémie, cette instance a été relancée en 2022. En 2023, deux réunions étaient programmées :

- *La recherche d'emploi et /ou de formation : accompagner et soutenir nos publics dans un parcours d'insertion professionnelle* (5 juin) : présentation des missions et offres de services de l'ACIFE, du GIP Emploi, de SBC Insertion et d'Initiative Emploi.
- *L'hébergement : quelles alternatives possibles au logement classique ?* (n'a pu se tenir en raison de l'absence de retour de l'intervenant principal) : Présentation du contexte actuel de l'hébergement, des dispositifs existants par le SIAO 92, et intervention de la PASH 92 accompagnant les ménages hébergés en hôtel social.

✓ La réunion de régulation des « personnes sans-abris »

Parallèlement à ce temps de coordination partenariale élargi, le pôle anime une réunion de « régulation sans-abris » où sont évoquées les situations individuelles des personnes sans-abris installées sur la commune. Ce temps réunit le CCAS, l'association Auxilia (Point d'Accueil de Jour de Malakoff) et les associations en charge des maraudes sur le territoire : équipe mobile de la Croix Rouge, Samu Social 115, Secours Catholique, Ordre de Malte, la Protection civile. En 2022, le CCAS de Vanves a également rejoint la coordination.

En 2023, en raison de la vacance d'un poste de coordinatrice sociale, aucune réunion de régulation ne s'est tenue. Les coordinations partenariales par mail et téléphone se sont en revanche intensifiées (40 en 2023).

✓ L'animation de la commission communale pour l'accessibilité

Depuis 2005, l'obligation est faite aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) des personnes handicapées. Malakoff a créé sa commission en 2008. Dans ce cadre, la Mission Handicap établit le rapport annuel d'accessibilité transmis au préfet, sur la base des informations fournies par les Services techniques Voirie et Bâtiments communaux ainsi que par les bailleurs Malakoff Habitat et Paris-Habitat.

Le rapport d'accessibilité 2023 faisait état des réalisations 2022 et des projets à venir, présentés lors de la CCA qui s'est tenue en mars.

2.3.2 La participation aux instances institutionnelles

En 2023, le pôle Solidarités a participé à **plus de 50 réunions** organisées par des partenaires institutionnels (Préfecture, Département, services municipaux, bailleurs, etc.). Ces derniers lui permettent tantôt de rencontrer – de se coordonner avec d'autres acteurs du territoire sur des thématiques telles que le logement, la santé mentale, la jeunesse, etc., tantôt d'apporter son regard sur des situations individuelles.

✓ Les instances préfectorales

Organisées par la DRHIL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement), ces instances rassemblent l'ensemble du réseau régional et interdépartemental positionné sur la question de l'hébergement et du logement. Participer à ces instances permet au pôle Solidarités de construire son réseau pour traiter la question de l'hébergement et du logement au niveau local, en agissant de façon complémentaire avec les services de l'Etat, le département et le tissu associatif.

Ces rencontres permettent également d'élaborer des outils d'évaluation et de suivi, mobilisables dans l'analyse quotidienne des besoins sociaux du territoire : répartition des lieux d'hébergement et de domiciliation administrative, critères d'entrée/sortie SIAO, initiatives innovantes dans l'accompagnement des publics sans abris, etc.

En 2023, le pôle Solidarités a participé à :

- 1 Commission des expulsions (sous-préfecture d'Anthony),
- 3 réunions portant sur l'expulsion du squat Malaqueen rue Etienne Dolet et l'accompagnement de ses occupants.

✓ La CCAPEX

Organisées par le Département des Hauts-de-Seine, les Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives offre un espace d'études et d'échanges autour de situations de ménages menacés d'expulsion. Réunissant des acteurs du logement et de l'accompagnement social (bailleurs, Etat, Département, organismes sociaux, ADIL, mandataires judiciaires, etc.), la CCAPEX émet généralement des recommandations pour trouver une solution adaptée aux ménages, et leur permettre de se maintenir dans leur logement. En 2023, le CCAS n'a participé à aucune CCAPEX.

✓ Les CLIJ

Organisées par le Service des Solidarités Territoriales 10, les Commissions Locales d'Insertion Jeunes (CLIJ) permettent de rassembler différents acteurs du social et de la jeunesse, afin d'étudier des demandes d'aides financières de jeunes en difficulté. En 2023, le pôle a participé à **5 CLIJ**.

✓ Les CALEOL

Le CCAS a participé à **10 Commissions** d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de la SAIEM MALAKOFF HABITAT sur l'année 2023. Présent à titre consultatif, le pôle Solidarités y apporte son expertise sociale.

✓ Le CLSM (Conseil Local de Santé Mentale)

Le pôle Solidarités du CCAS est membre du comité de pilotage du Conseil Local de Santé Mentale, porté par la direction de la Santé. Membre permanent de l'instance, le CCAS est directement impliqué, tant par les situations individuelles qu'il traite et par les dispositifs et prestations qu'il gère, que par son travail en réseau avec les partenaires impliqués dans le CLSM.

En 2023, le pôle Solidarités a participé à **8 réunions du CLSM** :

- 4 groupes de travail (Mineurs et santé mentale, Addictions, Semaine d'Information sur la Santé Mentale)
- 2 cellules de veille et de suivi des situations complexes,
- L'assemblée générale du CLSM,
- 1 ciné-débat sur le thème de la santé mentale (film « L'étranger en moi »).

2.3.3 Le travail en réseau

Le pôle Solidarités travaille tout au long de l'année à entretenir et/ou tisser des liens avec les partenaires publics et associatifs (connus et nouveaux). En fonction de la structure rencontrée, les échanges visaient à :

- mieux faire connaître le rôle du CCAS dans l'accès aux droits, l'instruction d'aides, la coordination sociale locale, et partager le règlement intérieur des aides légales et facultatives,
- mieux comprendre l'offre de services, les missions et publics touchés par les partenaires,
- faciliter l'orientation et améliorer la prise en charge des malakoffiots en difficultés en fonction de leurs besoins,
- identifier des pistes de travail communes.

Parmi les structures rencontrées, on compte :

- Services publics et organismes sociaux : Les responsables du Service des Solidarités Territoriales 10, l'Assurance retraite, la Maison de Quartier Barbusse (accès aux droits), les directions de l'Education, de la Petite Enfance et de Développement Urbain (impayés), le GIP Emploi, etc.
- Associations : L'ACIFE, COALLIA, le CHU Morvan, la fondation Odilon Lannelongue, la Protection Civile, l'ALJT de Châtillon, etc.

Le pôle a également été sollicité par la **Protection Civile** pour présenter les missions du CCAS lors de **deux formations à destination de ses bénévoles**.

Enfin, dans le cadre du travail inter-pôles mené au CCAS, un atelier couture a été animé par la coordinatrice des activités seniors auprès de locataires de la Résidence Autonomie Laforest. Ce dernier a bénéficié à une personne ayant eu un long parcours d'errance, suivie par le pôle Solidarités.

2.3.4 La sensibilisation au handicap

Tout au long de l’année, la chargée de Mission Handicap partage son expertise avec les services du CCAS et de la ville (direction des bâtiments, de l’urbanisme, etc.) dans un but de faciliter l’orientation, l’aide des personnes handicapées, et la prise en compte de leurs besoins.

En 2023, ce travail quotidien a été complété par :

- L’animation de **3 sessions de sensibilisation au handicap et à l’accueil des personnes handicapées**, menées auprès d’agents municipaux de divers services (pour rappel, 2 sessions avaient déjà été animées fin 2022). Le pôle essaiera de proposer de nouvelles sessions en 2024.
- La coanimation de **2 sensibilisations au handicap auprès d’élèves de 5ème**, avec un professeur d’histoire-géographie du collège Paul Bert. Ces ateliers seront reconduits en 2024.

Les 20 ans de la charte Ville-Handicap

Pour le 20^{ème} anniversaire de la signature de la Charte Ville-Handicap, afin de réaffirmer l’engagement de la municipalité en faveur de l’inclusion des personnes handicapées et de leurs familles, le pôle a organisé plusieurs **actions de sensibilisation aux handicaps** en lien avec des partenaires associatifs tels que Handi’Chiens ou le Livre de l’aveugle.

La quasi-totalité des initiatives ont été intégrées à des événements municipaux existants, afin de toucher des publics diversifiés. Les ateliers de sensibilisation comportaient des parcours en fauteuil, des parcours à l’aveugle, et des ateliers sensoriels (odorat et ouïe).

AVRIL	Ciné-rencontre sur l’autisme : Projection du film « Le petit chasseur de fantômes »	34 participants
MAI	Fête de quartier sud : Ateliers de sensibilisation au handicap	138 participants
JUIN	Fête de quartier centre : Ateliers de sensibilisation au handicap	78 participants
DECEMBRE	Noël Solidaire sur le thème de l’inclusion : Ateliers de sensibilisation au handicap	40 participants 1 248€ récoltés via la tombola reversés à Handi’Chiens et au Livre de l’aveugle

2.3.5 La veille sociale et juridique

En parallèle de la veille sociojuridique hebdomadaire, les agents du pôle participent tout au long de l’année à des webinaires de partenaires (Caf, Banque de France, CPAM, MDPH, etc.) ainsi qu’à des colloques, sur des thématiques comme « L’accès aux droits des personnes réfugiées », « Les aides pour les victimes de violences conjugales », etc. afin d’enrichir leur connaissance des dispositifs mobilisables pour les usagers.

En 2021, le pôle Solidarités a créé une newsletter trimestrielle interne des actualités sociales. Cette dernière vise à partager les évolutions clés des politiques et dispositifs du social, les débats et réflexions portant sur les différents domaines d’intervention du CCAS (séniors, solidarités, handicap, etc.), afin de nourrir les pratiques de chaque pôle. Interrompue en 2023 en raison des effectifs, sa publication devrait reprendre en 2024.

2.4 La démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT) du pôle Solidarités

Soucieux d’améliorer continuellement la qualité du service apporté aux usagers, le pôle Solidarités s’investit également dans l’amélioration de ses pratiques professionnelles, tant collectives qu’individuelles, et tente de favoriser le bien-être et l’épanouissement au travail. A cette fin, il s’est engagé depuis 2022 dans l’élaboration et la mise en œuvre d’une démarche Qualité de Vie au Travail.

« Dans le secteur public, l’amélioration de la qualité de vie au travail est donc une démarche qui regroupe toutes les actions qui permettent de combiner qualité des conditions de vie et de travail des agents et qualité du service public. Elle s'appuie fortement sur l'expression et la participation des agents. Il s’agit d’un processus social concerté, centré sur l'amélioration des conditions du travail (contenu, organisation,...) à des fins de développement des personnes et des services. »

– Guide de la qualité de vie au travail – Outils et méthodes pour conduire une démarche QVT (2019)
 Agence Nationale pour l’amélioration des conditions de travail (Anact)

Suite à plusieurs temps de réflexion collective en 2022, le pôle a identifié trois axes de travail privilégiés :

- L’amélioration des pratiques et le partage des compétences
- L’optimisation des méthodes et outils de travail,
- Le développement des dynamiques collectives.

2.4.1 L’amélioration des pratiques et le partage des compétences

Objectifs	Propositions
- Actualiser régulièrement les connaissances pour orienter et accompagner les usagers de façon pertinente, - Faciliter l’interconnaissance, s’appuyer sur l’expertise de chacun, et partager ses compétences, - Innover dans les pratiques d’accompagnement.	- Planifier la veille administrative et juridique, - Faciliter les immersions entre postes, - Proposer des temps individuels et collectifs de tutorat et de formation.

Dans un souci de favoriser le bien-être au travail, et d’améliorer les pratiques professionnelles, tant individuelles que collectives, le pôle a mis en place des ateliers « zen », visant à :

- Identifier les besoins individuels et collectifs en termes de gestion du temps, stress, organisation du travail,
- Mobiliser les ressources de chacun, partager des outils et bonnes pratiques,
- Effectuer les missions respectives plus sereinement et de façon plus efficiente.

En 2023, **4 ateliers** ont été mis en place. Les premiers ont permis d’identifier les enjeux collectifs de l’équipe, et les seconds d’y réfléchir collectivement :

- La gestion des sollicitations (physiques, téléphoniques) dans un quotidien de travail dense,
- L’absence de temps distincts pour gérer le « flux » ou travailler sur des sujets de fonds.

Cette dynamique et ces réflexions seront poursuivies en 2024.

2.4.2 L’optimisation des méthodes et outils de travail

Objectifs	Propositions
- Partager l’information efficacement au sein de l’équipe, - Optimiser les procédures, outils, et la gestion des données, - Faciliter la coordination sur des situations complexes.	- Elaborer un cadre et un calendrier pour la conservation, l’archivage et la destruction des documents, - Editer un protocole de mise à jour des documents, et méthode de classement commune - Elaborer une nomenclature commune pour les objets de mails.

En 2023, le pôle a notamment référencé l’ensemble de ses pratiques en termes de conservation, destruction et archivage des données papier et numérique. Ce travail a fait l’objet d’un temps d’échange avec la référente municipale sur la documentation et l’archivage, et se poursuivra en 2024, afin de définir un cadre clair et conforme aux obligations légales.

Dans un souci de meilleur traitement et de priorisation de l’information, le pôle a également élaboré une nomenclature commune pour les objets de mails, désormais utilisée par le service, et qui pourra être adaptée aux autres pôles.

Le pôle a également initié un travail sur l’aménagement des espaces d’accueil du public pour les rendre plus fonctionnels et/ou accueillants. Ce dernier pourra venir alimenter les réflexions liées à l’aménagement de potentiels nouveaux locaux.

2.4.3 Le développement des dynamiques collectives

Objectifs	Propositions
- Travailler sur la transmission d’information et les sollicitations, - Favoriser la cohésion d’équipe.	- Elaborer un référentiel commun de transmission de l’information, - Créer des espaces d’expression et de décharge, - Encourager l’attention et la bienveillance à chacun, - Favoriser la convivialité d’équipe sur des temps formels et informels

Afin de favoriser la cohésion d’équipe au sein de la direction du CCAS, le pôle a créé une « Happy Team », qui impulse des dynamiques interservices et propose des moments conviviaux et/ou ludiques tout au long de l’année. En 2023, 4 évènements ont ainsi été organisés sur des temps informels.

En 2024, la programmation de la Happy Team pourra venir enrichir les temps de la direction dédiés à la Qualité de Vie au Travail.

3. PÔLE SENIORS

3.1 L'aide sociale

✓ Les aides légales à destination des personnes âgées

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes.

Le pôle Seniors du CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au Conseil départemental pour instruction et décision.

Type de demandes		2022	2023
ASH - Aide Sociale à l'Hébergement		28	19
ASH – Dossier du bénéficiaire	ASH – 1 ^{ère} demande	20	14
	ASH - Renouvellement	8	5
OA - Obligations Alimentaires de ses obligés	Liée à l'ASH de malakoffiots	15	8
	Liée à l'ASH de non-malakoffiots	23	12
APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie		23	12
ASPA - Allocation Solidarité Personnes Agées		5	11
Aide Sociale à l'Aide – Ménagère		2	8
Total dossiers instruits		95	79

En 2023, on constate que le nombre de dossiers instruits par le CCAS est en baisse en comparaison à l'année 2022.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées à ce sujet. L'ASH est généralement accordée pour une période de cinq ans, ou moins, renouvelables tant que la situation d'hébergement n'évolue pas. Par conséquent, le nombre de renouvellements varie d'une année à l'autre.

Le nombre de 1^{ère} demandes dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le nombre d'entrées en institution et le non – recours aux prestations sociales (ex. La demande d'ASH peut faire appel aux obligés alimentaires : enfants, petits-enfants...). En effet, le manque d'information sur les aides et la complexité des démarches sont les principaux motifs de non – recours. Un travail d'information est engagé notamment sur la mise à jour régulière du site de la ville. De plus, le repérage de situations de précarité financière est approfondi en transversalité avec les 3 pôles. En effet, à ce jour, il n'y a aucun bénéficiaire de cette aide dans les résidences autonomie.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, les demandes d'APA sont faites en ligne sur le site du département « Démarches simplifiées ». Cela permet au service de suivre l'avancée du dossier en temps réel et de revenir directement vers l'utilisateur en cas de pièces manquantes. Cette baisse peut donc s'expliquer par le fait que le demandeur peut faire sa demande directement en ligne sans passer par les services du CCAS s'il n'en a pas identifié le besoin. Certaines demandes sont directement adressées par la coordinatrice en gérontologie du CLIC – VSGP au département.

3.2 Le maintien de l'autonomie

3.2.1 La restauration

Le pôle Seniors propose aux retraités trois formules de restauration : repas à table, à emporter et portage à domicile. Il gère les inscriptions, la facturation et le bon fonctionnement de la prestation, en lien avec le service de restauration, des agents du CCAS et ville ainsi que la cuisine centrale de la ville de Bagneux dans le cadre de l'entente intercommunale.

Les objectifs sont :

- Fournir une alimentation saine et équilibrée, au domicile ou en proximité,
- Permettre aux personnes âgées isolées de se retrouver dans la convivialité autour d'un repas au sein des deux restaurants des résidences autonomie.

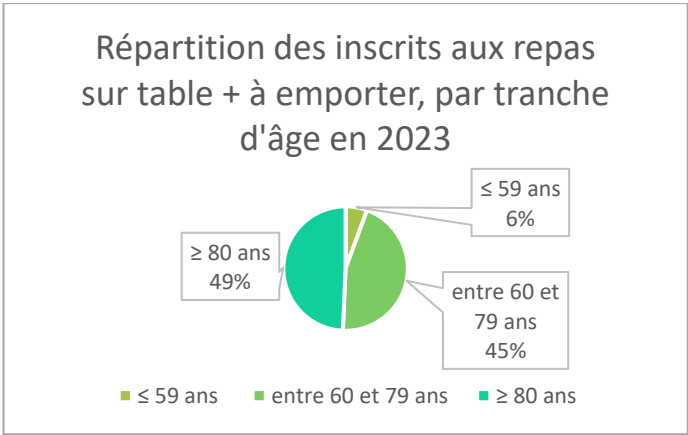
La cuisine centrale de Bagneux facture la ville de Malakoff sur la base de commande hebdomadaire. La ville refacture ensuite le CCAS à un tarif qui tient compte du personnel mis à disposition.

✓ La restauration sur table et à emporter

71 retraités se sont inscrits à la prestation restauration sur table et à emporter en 2023 dont 15 nouvelles personnes, ils étaient 59 en 2022.

Restaurant	Retraités inscrits		Dont résidents des résidences autonomie	
	2022	2023	2022	2023
Laforest	25	36	14	22
J. Curie	34	35	12	9
Total	59	71	26	31

Depuis juin 2023, 12 personnes déjeunent régulièrement sur table à la résidence Laforest et 6 à la Résidence Joliot - Curie, les autres bénéficiaires préfèrent prendre des repas à emporter.



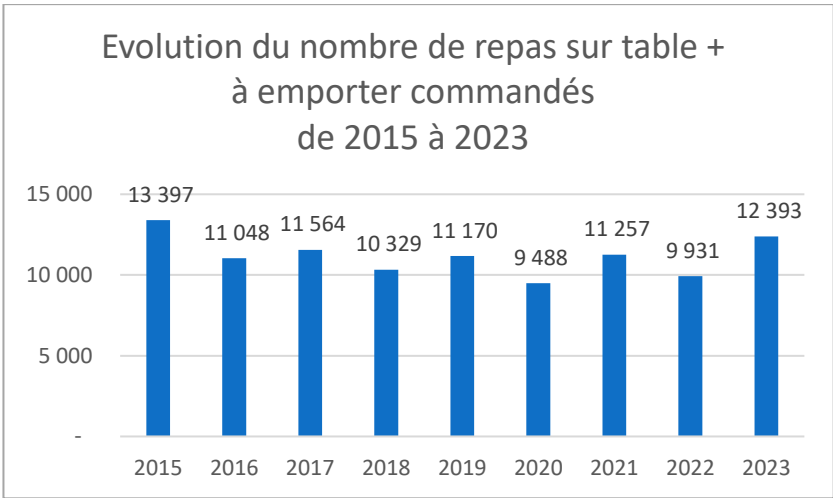
L'application d'un barème de participation permet aux retraités qui disposent de faibles revenus de pouvoir accéder aux restaurants du CCAS et de bénéficier d'un repas complet.

- 20.30 % des bénéficiaires se trouvent dans la tranche la plus basse du barème (ressources les plus faibles) et 16.67 % se trouvent dans la tranche la plus haute.
- 72.13 % des usagers sont non imposables et paient la livraison 2.37 Euros.

- 27.87 % des usagers sont imposables et paient la livraison 4.79 Euros.

Tranches	Quotient familial	Pourcentage de bénéficiaires
1	de 226 € à 676 €	20.3 %
2	de 676 € à 987 €	22.22 %
3	de 987 € à 1223 €	9.26 %
4	de 1223 € à 1515 €	20.37 %
5	de 1515 € à 2031 €	11.11 %
6	Supérieur à 2031 € et inférieur ou égal à 2539 €	16.67 %

12 393 repas ont été commandés en 2023 contre 9 931 repas en 2022. Une hausse de la fréquentation est observée.



✓ Le portage des repas à domicile

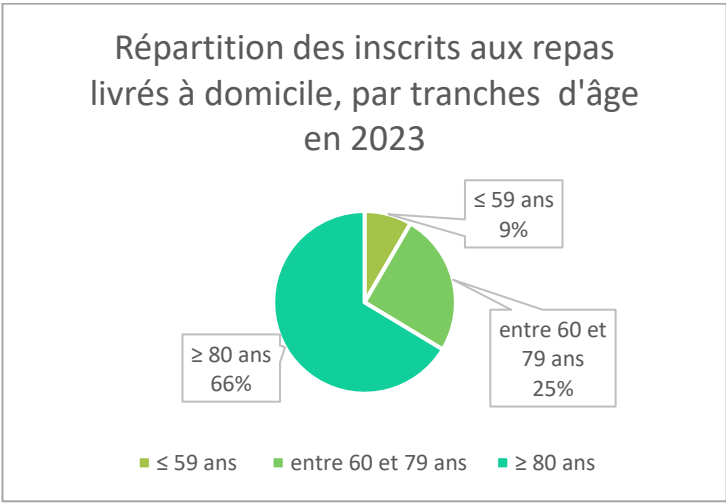
Cette prestation s’adresse aux personnes en perte d’autonomie, qui rencontrent des difficultés pour la préparation de leur repas. La livraison est assurée par des agents sociaux du CCAS, dans le respect des règles sanitaires, tout en veillant au bien-être général des retraités. A ce titre, les agents doivent informer le service de toute dégradation de l’état de santé physique/psychique ou de la situation sociale de leurs bénéficiaires.

Durant l’année 2023, 109 personnes différentes ont bénéficié du portage de repas à domicile contre 95 en 2022. Le nombre de bénéficiaires servis mensuellement oscille entre 53 et 69 en 2023 contre 45 et 60 en 2022. 47 personnes, en moyenne, bénéficient du repas du week-end. En décembre, on compte 67 usagers bénéficiaires de la prestation.

Les entrées et sorties de la prestation sont fréquentes en raison de la fragilité de la population ciblée. 41 personnes ont interrompu la prestation durant l’année :

- 8 sont décédées,
- 9 sont rentrées en EHPAD (ou soins palliatifs),
- 2 ont déménagé,
- 22 ont stoppé la prestation en cours d’année car leur état de santé s’était amélioré ou parce qu’elles n’en avaient plus l’utilité.

Parmi les bénéficiaires, on compte 71 femmes et 38 hommes, dont 6 couples et 2 enfant/parent.

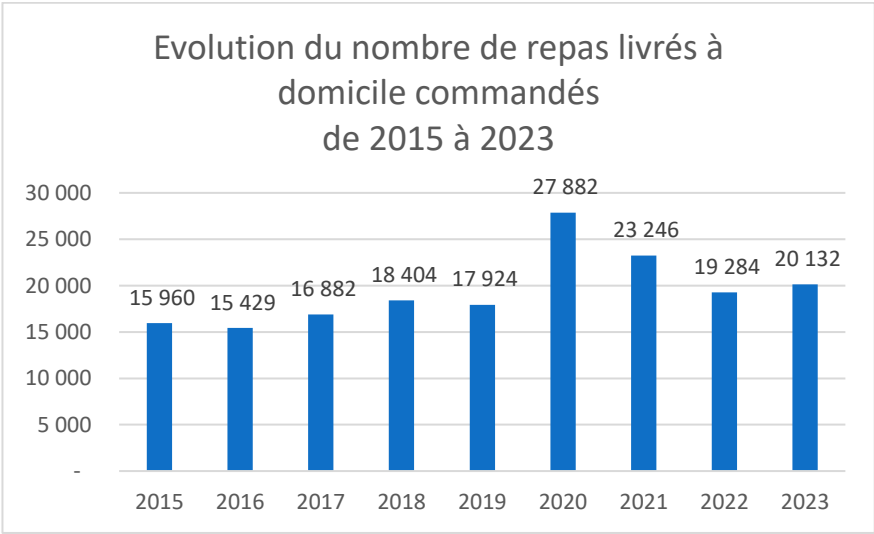


19.67 % des bénéficiaires se trouvent dans la tranche la plus basse du barème (ressources les plus faibles) et 14.75 % se trouvent dans la tranche la plus haute.

Tranches	Quotient familial	Pourcentage de bénéficiaires
1	de 226 € à 676 €	19.67 %
2	de 676 € à 987 €	8.20 %
3	de 987 € à 1223 €	13.11 %
4	de 1223 € à 1515 €	14.75 %
5	de 1515 € à 2031 €	29.51 %
6	Supérieur à 2031 € et inférieur ou égal à 2539€	14.75 %

72.13 % des usagers sont non imposables et paient la livraison 2.37 Euros.
27.87 % des usagers sont imposables et paient la livraison 4.79 Euros.

20 132 repas ont été commandés en 2023 contre 19 284 repas en 2022. Une hausse de la fréquentation est observée.

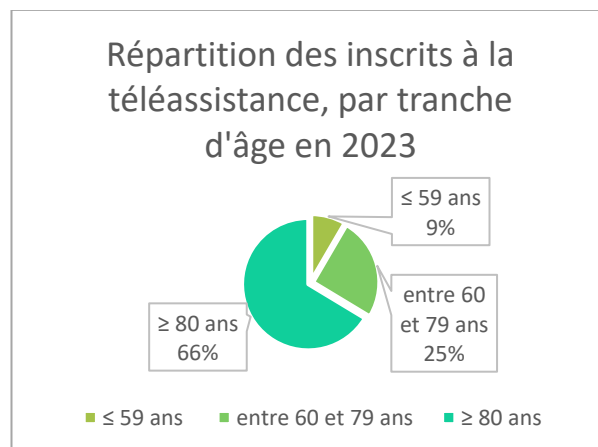


3.2.2 La téléassistance

Cette prestation de maintien à domicile s’adresse aux personnes âgées et handicapées. Il s’agit d’un service d’assistance à distance et d’intervention à domicile 24h/24 en cas de chute, malaise ou tout autre accident.

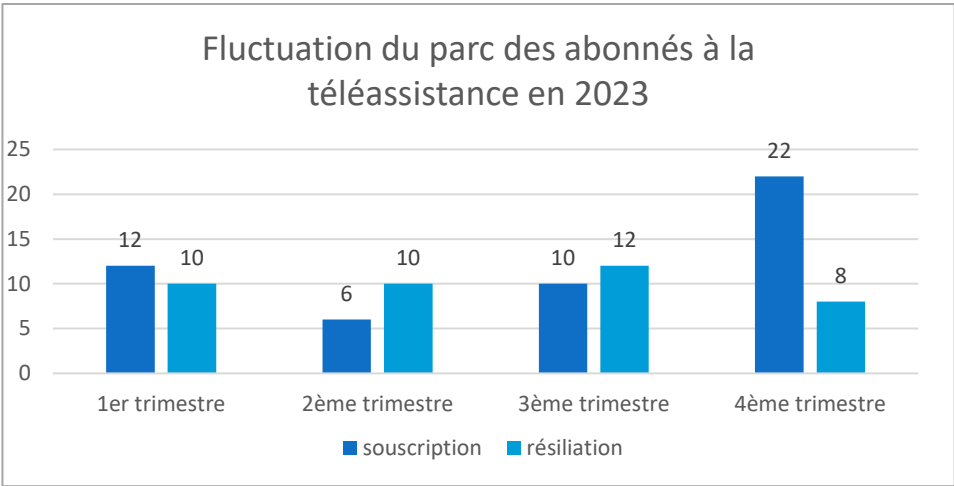
La prestation comprend : plateforme d’écoute avec personnel qualifié, fourniture des boitiers, colliers, bracelets, détecteurs de chutes et leur maintenance. Une demande de subvention a été faite auprès du département pour financer en partie cette prestation. La calcul de son montant est basé sur l’état nominatif des bénéficiaires N-1 (non-imposables et imposables sur le revenu) et des tarifs mensuels qui leurs sont appliqués. Les tarifs étant adossés au quotient familial, cette subvention permet de les rendre encore plus accessibles.

Au cours de l’année 2023, 229 usagers ont bénéficié de cette prestation contre 218 en 2022. Au 4ème trimestre 2023, on comptait 209 bénéficiaires contre 179 bénéficiaires en 2022. Le nombre de bénéficiaires est donc en légère hausse sur cette prestation. Parmi les 229 bénéficiaires, 109 ont opté pour un détecteur de chutes contre 101 en 2022. Seules 35 personnes ont choisi l’option « sans ligne fixe ». Parmi elles, 17 cumulent les deux options : détecteur de chute et sans ligne fixe.



Parmi les plus de 80 ans, on compte 4 bénéficiaires de 100 ans et plus. 75.11 % des bénéficiaires sont des femmes et 24.89 % sont des hommes.

Courant 2023, 53 mises en place ont été organisées, contre 48 en 2022, et 37 fins de prestation ont été gérées par le service, contre 42 en 2022.



Le nombre d’abonnés est fluctuant car soumis aux aléas des situations individuelles : 18 décès, 10 entrées en EHPAD, 3 déménagements et 6 n’ont plus l’utilité de la prestation.

En 2023, 38 usagers ont à la fois bénéficié du portage de repas à domicile et de la téléassistance et 12 de la restauration en résidence et de la téléassistance.

Ce service est facturé par le CCAS entre 4.12 € et 14.00 € par mois, selon un barème de participation adossé aux ressources des usagers, qui est réévalué tous les ans par les membres du conseil d’administration.

54.23 % des bénéficiaires se trouvent dans les 2 tranches de ressources supérieures contre 61,8 % en 2022. 29.35 % des usagers qui ont le détecteur de chutes sont non imposables et 27.36 % sont imposables.

Tranches	Quotient familial	Pourcentage de bénéficiaires
1	de 226 € à 676 €	8.95 %
2	de 676 € à 987 €	11.94 %
3	de 987 € à 1223 €	7.96 %
4	de 1223 € à 1515 €	16.92 %
5	de 1515 € à 2031 €	26.37 %
6	Supérieur à 2031 € et inférieur ou égal à 2539€	27.86 %

Europ assistance a reçu 1 478 appels d’urgence en 2023 contre 1 682 en 2022. Une grande majorité d’entre eux sont des alarmes involontaires des bénéficiaires (52%).

Les parrains ont été sollicités 68 fois cette année contre 65 en 2022. On relève 42 interventions des pompiers et 15 du SAMU. Pour éviter que les pompiers ne soient appelés de manière inappropriée, Europ assistance demande à ce que chaque bénéficiaire ait au moins un parrain habitant près de chez lui et qu’il soit dépositaire d’un double des clés.

3.2.3 La mobilité

- ✓ Le titre améthyste

Nombre de demandes de titres Améthyste-Navigo par catégorie en 2023			
	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Total
Personnes âgées de 65 ans et plus	77	529	606
Retraite anticipée	0	0	0
Invalidité (MDPH) à 80%	11	/	11
Veuves de Guerre	0	/	0
Médaille(e) de la famille	0	/	0
Veuves de combattants	1	/	1
Anciens combattants	1	/	1
Dossiers refusés (ex. plafond dépassé)	35	4	39
Total	564	94	658

En 2023, 658 demandes ont été instruites contre 740 en 2022. Une légère baisse est observée cette année.

Une hypothèse peut être formulée à ce sujet : depuis la possibilité d'instruction en ligne, des tiers ont la possibilité d'effectuer le renouvellement du titre de leurs parents directement sur la plateforme sans passer par le pôle Seniors du CCAS. Il peut s'agir des descendants des bénéficiaires, mais aussi des mandataires judiciaires pour leurs protégés. Il est à noter que les renouvellements des catégories en italique dans le tableau ci-dessus sont renouvelés automatiquement par le département depuis le 29 juillet 2020.

Le CCAS joue un rôle majeur dans l'accompagnement à l'instruction de ce dispositif. Lorsqu'il constate que l'utilisateur ne peut prétendre à l'obtention du passe (critères d'éligibilité), il conseille et oriente pour ne pas voir le dossier refusé.

✓ Le Pass'local

Le Pass'local est un dispositif mis en place par Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) et effectif depuis le 14 janvier 2023. Il encadre l'accès aux différentes navettes circulant sur les villes du Territoire (l'Hirondelle pour les malakoffiots), qui peut être gratuit, sous certaines conditions.

Nombre de demandes de Pass'local par catégories en 2023		
	1 ^{ère} demande	Renouvellement
Personnes âgées de 60 ans et plus	225	122
Demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA	8	3
Personne en situation de handicap	15	9
Enfant scolarisé, collégien, lycéen et étudiant	2	1
Dossiers refusés (Doublon ou non-respect de critères)	6	0
Total	255	135

VSGP a confié aux CCAS le traitement des dossiers de demandes pour ses habitants. Le nombre de demande a été très supérieur à ce qui était projeté. De plus, le délai pour l'organisation de sa mise en place étant très court, le CCAS a dû gérer un flux important à son accueil : 68 personnes l'ont fréquenté du 16 au 31 janvier et 78 au mois de février. Les demandes ont par la suite diminué, avec une légère remontée constatée en juillet et en septembre.

Le Pass’local est principalement sollicité par les personnes âgées, avec 225 demandes sur un total de 255 demandes (15 pour les personnes en situation de handicap). La navette est généralement utilisée par les habitants ayant une mobilité réduite afin de les aider dans leurs déplacements, notamment lorsqu’ils sont chargés de leurs courses.

La moitié des bénéficiaires sont venus renouveler leur passe. Cela peut s’expliquer par le fait que certaines personnes ont demandé le Pass’local en attendant de pouvoir bénéficier de la carte améthyste. Ces personnes restent malgré tout minoritaires.

37 personnes ont instruit leur demande via la plateforme en ligne, ce qui témoigne d’une amélioration de l’autonomie numérique des nouvelles générations de seniors. L’instruction par le CCAS reste néanmoins majoritaire.

3.2.4 [Le Centre Local d’Information et de Coordination gérontologique \(CLIC\)](#)

Le CLIC veille à la prise en charge des personnes âgées et les accompagne, avec leur entourage, afin de garantir leur maintien à domicile dans les meilleures conditions. Il met en œuvre des réponses à leurs besoins et constitue un réseau de solidarité avec les différents partenaires.

L’équipe du pôle Seniors travaille au quotidien avec la coordinatrice en gérontologie du CLIC en échangeant sur des situations communes ou complexes, en participant aux réunions de coordination gérontologiques et réunions de synthèse et en assurant des visites à domicile conjointes. Ce travail en transversalité permet de développer et de maintenir une compétence en matière de maintien à domicile et de repérer les personnes les plus vulnérables. Dans le cadre d’une convention de mise à disposition, le bureau de la coordinatrice en gérontologie est situé à la résidence autonomie Laforest.

3.2.5 [Le dispositif canicule](#)

Un travail de recensement et de mise à jour du registre des personnes fragiles est effectué tout au long de l’année. Ce document peut être transmis à tout moment au Préfet, à sa demande, en cas de crise le nécessitant.

	Nombre de nouvelles personnes inscrites au registre	Nombre total personnes inscrites au registre
■ 2023	8	70
■ 2022	7	82
■ 2021	11	86
■ 2020	16	91
■ 2019	22	99

■ 2023
■ 2022
■ 2021
■ 2020
■ 2019

En juin 2023, 73 personnes étaient inscrites sur ce registre : 6 personnes ont été admises en EHPAD ou ont déménagé, 7 sont décédées.

Un travail de coordination avec le CLIC et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) a débouché sur de nouvelles inscriptions (8) et a permis la mise à jour d’informations. En fin de période de veille saisonnière, on comptait 70 inscrits sur le registre mis à jour. Ce nombre diminue depuis 2019.

Pour 2024, un travail de recensement plus approfondi sera porté par le pôle Seniors, en lien avec tous les acteurs locaux, dont les services de la ville.

Cette année, 1 déclenchement du plan canicule a eu lieu du vendredi 8 au 10 septembre.

Les salles rafraichies des résidences autonomie ont été ouvertes. Elles ont été fréquentées par 15 résidents à Laforest et 12 personnes à Joliot Curie (dont 3 extérieurs).
 Un véhicule a été mis à la disposition du CCAS par la ville pendant la période de veille saisonnière.

Bilan 2023 :

Période	Nombre de fiches actives pendant le déclenchement	Nombre d’appels Téléphoniques passés	Prêt(s) de ventilateur
Juin à septembre	73	154	1

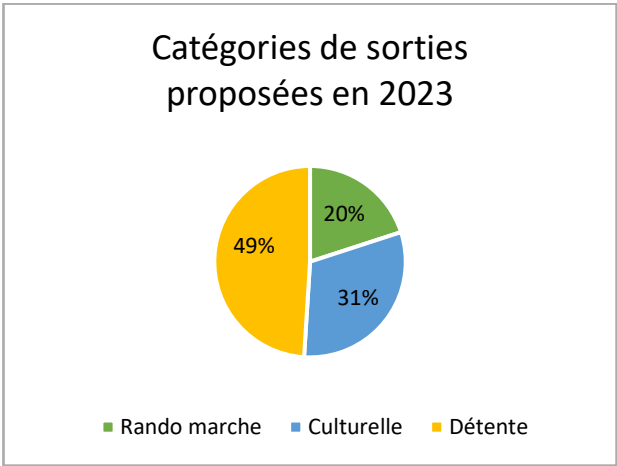
Lorsque les personnes inscrites au registre ne répondent pas aux appels téléphoniques, la famille, les amis, voisins, les prestataires d’aide à domicile, le gardien, ... sont contactés et/ou une visite à domicile est déclenchée. 3 visites à domicile (VAD) ont été effectuées dans ce cadre afin de repérer les situations de fragilité.
 Au total, le pôle seniors a enregistré 4 appels reçus sur la ligne Allô Canicule, dont 2 ne concernaient pas le dispositif.

3.3 Le lien social à travers les loisirs et la prévention

Une inscription annuelle au pôle Seniors, d’un montant de 8 euros permet :

- D’accéder à l’ensemble des activités proposées par le service, à l’exception du Banquet et du Colis, qui sont des manifestations ouvertes à tous les Séniors de la ville.
- Recevoir la Gazette trimestrielle à domicile,
- Et de recevoir toutes les actualités du service tout au long de l’année.

L’offre de loisirs est diversifiée : sorties culturelles ou distractives, sorties d’été, conférences, marches, bowling, aquagym, atelier de prévention sport santé ... Cette année, le pôle Seniors a proposé 44 sorties et activités. Certaines sorties, fortes de leur succès, ont été reprogrammées ou ont fait l’objet de proposition de plusieurs dates pour permettre à un maximum de seniors de s’inscrire : Journée dans le Perche (2 dates), Panthéon (3 dates), Marché de Noël à Rouen (2 dates).

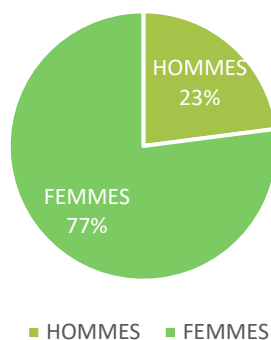


En 2023, 503 retraités se sont inscrits, contre 460 en 2022. On comptait parmi eux :

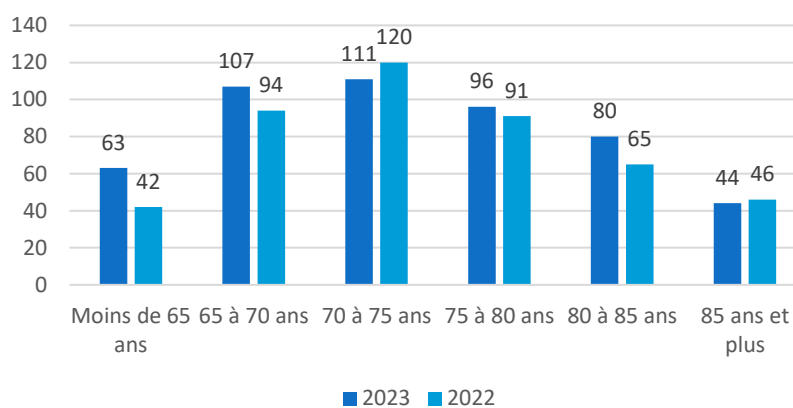
- 7 extérieurs
- 30 nouveaux retraités
- 386 femmes et 115 hommes.

La majorité des personnes inscrites au pôle seniors ont entre 70 et 75 ans, suivis des 65 à 70 ans. On compte environ 90 couples inscrits.

Répartition femmes/hommes des inscrits aux activités en 2023

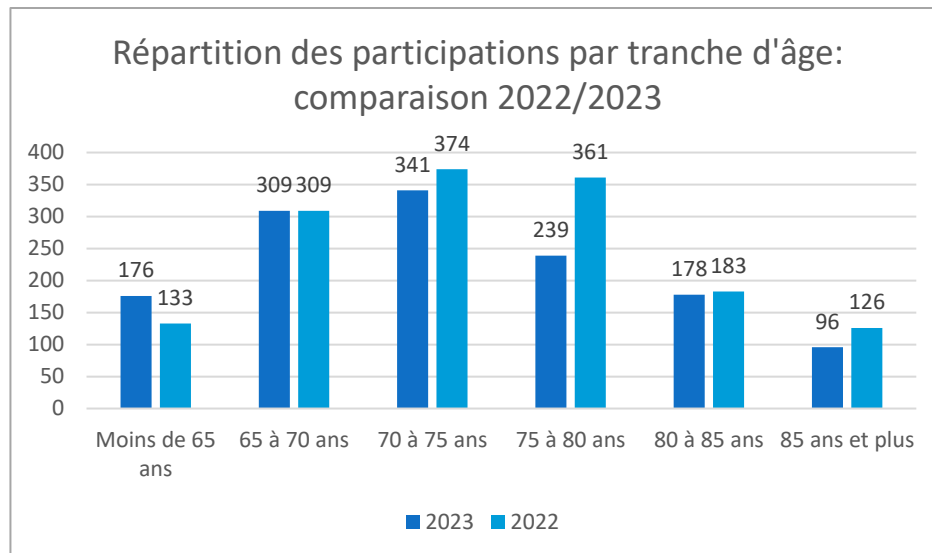


Répartition des inscrits par tranches d'âge : comparaison 2022-2023



3.3.1 Les sorties

Le service a programmé 44 sorties en 2023, contre 49 sorties en 2022. On compte en moyenne 30 personnes par sortie, contre 32 l'année passée.



En 2023, le service touche majoritairement une génération de retraités de 70 à 75 ans suivie des 65 à 70 ans. On observe une hausse importante de la tranche des personnes de moins de 65 ans.

Sur l'ensemble des sorties, on constate une majorité très significative de participation des femmes : 1 104, pour 235 hommes.

Le pôle Seniors a organisé un séjour de 2 jours à Nancy les 11 et 12 juillet. Le taux de participation était de 100 %, soit 40 personnes inscrites (dont 4 hommes et 36 femmes), contre 29 personnes à Orléans en 2022.

3.3.2 Les activités dans les résidences autonomie et autres structures municipales

Tout au long de l'année, le pôle Seniors propose aux retraités des activités conviviales de proximité dans les résidences Autonomie (Laforest et Joliot Curie) et dans différentes structures municipales (Maison de la Vie Associative). Ces activités sont animées par l'équipe du pôle Seniors : activités manuelles, karaoké, après-midi dansants, quizz géants, ... Le pôle Seniors collabore également tout au long de l'année avec le Théâtre 71 et la Maison des arts. A cet effet, le pôle Seniors a été sollicité par le théâtre 71 pour participer à un projet intergénérationnel financé par la Conférence des financeurs sur le thème de l'Exil. Une vingtaine de seniors ont répondu présent. Le projet se poursuit sur 2024.

Les activités culturelles proposées par le CCAS sont doublées d'actions de médiation culturelle. Une offre de concerts et de conférences a vu le jour au dernier trimestre 2023, via un nouveau partenariat avec l'association VSART (Volontariat et Soutien par l'ART).

3.3.3 Les activités sportives – Prévention santé

Le pôle Seniors a organisé des activités visant à prévenir la perte d'autonomie et à améliorer la qualité de vie des seniors au quotidien :

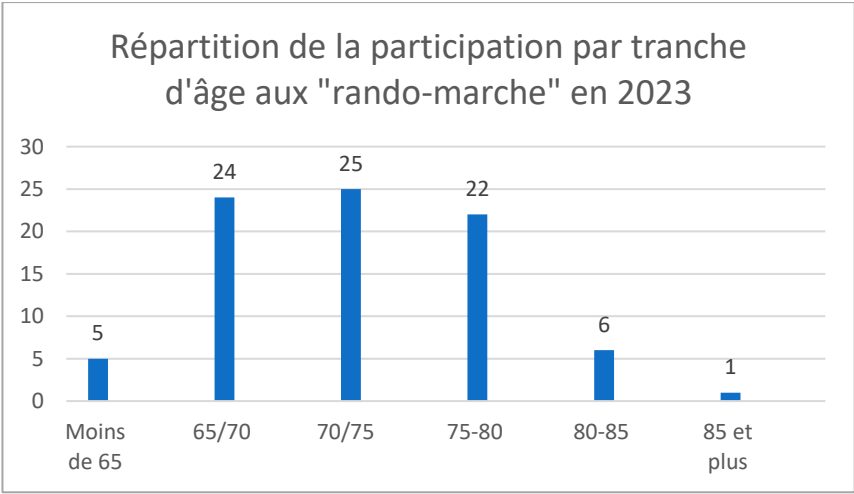
- un atelier sur la marche à pied « **Plus de pas** », financé par le **PRIF**, a été organisé sur 6 séances. 12 participants ont marché en groupe dans la ville afin d'apprendre à utiliser le podomètre offert. Il a été mis en avant l'importance de la lutte contre la sédentarité et la valorisation du lien social. Le taux de participation en fin de cycle, était de 71 %, soit 10 participants sur 14 inscrits.
- Un cycle d'atelier **APAME (activité physique adapté mémoire et ergothérapie)** financée par la conférence des financeurs a été porté par l'association AS Mouvement, société sportive

- dédiée aux activités physiques adaptées. Ce cycle d’ateliers a permis à 17 personnes d’allier le sport et la mémoire. Dans ce cadre, le 27 octobre, la Maison de quartier Prévert et le CCAS ont eu une action conjointe : les Olympiades Intergénérationnels. Malgré une faible participation, les seniors présents se sont fortement mobilisés au sein des groupes intergénérationnels.
- Durant l’été, un programme « **Vital’été** » avec **Mina santé** (entreprise de l’ESS) a été organisé, avec 100 % de fréquentation, pour les ateliers APA (Activité Physique Adaptée) et une dizaine de participants aux conférences proposées dans le programme. Celui-ci a permis de répondre à un besoin d’activité physique et de prévention pendant la période estivale. Il a été financé par la Conférence des financeurs – volet « prévention du risque de chute ».
 - **Une représentation théâtrale « Les pieds dans le tapis »**, a permis sous forme ludique et participative, une sensibilisation aux différents dangers dans une maison. Organisée à la Maison de Quartier Barbusse, ce spectacle a intéressé 30 personnes.

Par ailleurs, **le Tai-chi**, activité financée par le forfait autonomie, a été ouverte aux seniors de la ville avec une communication dynamique dans journal de la ville. Les séniors à profiter de l’opportunité de découvrir gratuitement cet art martial sollicitant l’équilibre et la mémoire. Organisé en alternance sur les deux résidences autonomie, le rythme hebdomadaire de cette activité est plébiscitée. 22 personnes s’y sont inscrites, avec une moyenne 10 participants par séance.

Le service a pour objectif de contribuer à développer une offre et un parcours local d’APA / Sport Santé complet, lisible, accessible et continu sur l’année. Un travail doit être relancé en ce sens auprès des partenaires gérontologiques mais aussi auprès des directions des sport et de la Santé.

✓ **Les marches**



Soucieux de l’importance de cette action, qui permet aux séniors de conserver une activité physique régulière, le service a organisé 9 rando-marches cette année. Cette activité est encadrée par un agent du pôle Seniors, avec l’aide d’un agent du portage des repas quand cela est possible.

En 2023, 84 personnes différentes ont participé à l'activité rando-marche, avec une moyenne de 30 participants par sortie, contre 87 en 2022 et 33 en 2021.

32 nouvelles personnes se sont inscrites en 2023, 19 d’entre elles ont participé à 1 seule rando marche pour « essayer ». Les participants effectuent en moyenne 7 à 8 km par rando-marche en demi-journée se déroulant en Ile – de France, dans les parcs ou les bois.

Le taux de participation reste relativement stable. Le cadre offert par les « rando-marches », plus accessibles que les randonnées, peut expliquer ce succès.

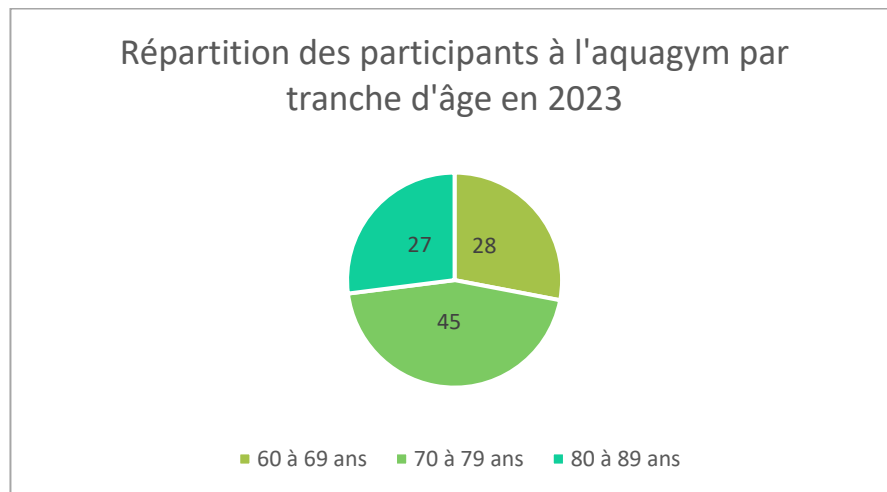
Par ailleurs, le tarif est moindre qu'une randonnée classique encadrée par un animateur sportif, soit de 3 euros par personne et par marche en 2023.

✓ Les activités aquatiques

100 personnes se sont inscrites aux cours d'aquagym sur la période 2022 – 2023, soit 20 personnes pour 5 séances hebdomadaires.

En raison des travaux au stade nautique de Châtillon - Malakoff, les cours ont lieu au bassin de l'école Jean Jaurès. En 2023, le tarif annuel de l'activité est de 35 € à régler au CCAS pour une moyenne de 25 cours à l'année.

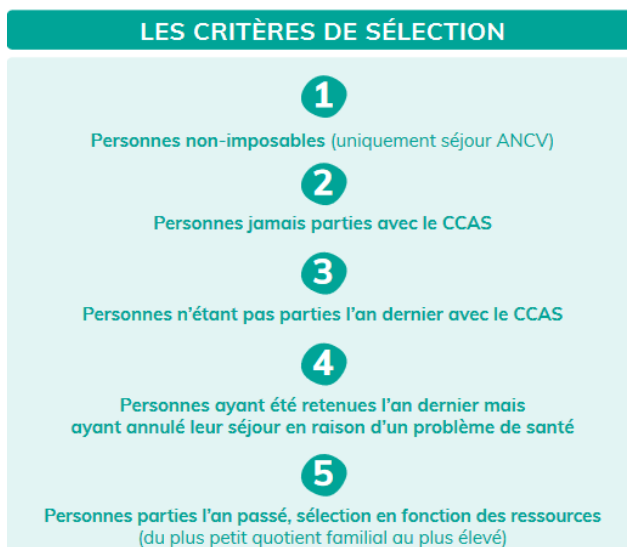
Les tranches d'âge les plus représentées dans ces cours sont les septuagénaires, puis les sexagénaires, à quasi-égalité avec les octogénaires. La moyenne d'âge des participants est de 72 ans.



3.3.4 Les séjours de vacances

Chaque année le CCAS organise des séjours vacances. Leurs avantages sont :

- séjour tout compris avec transport de Malakoff jusqu'à l'aéroport dans un car de la ville,
- présence d'un accompagnateur tout au long du séjour,
- subvention municipale accordée selon les ressources, jusqu'à 70 % du montant du séjour.



Permettre des « Vacances pour tous » est le principal objectif de ces séjours. En 2023, le pôle Seniors en a organisé 3 :

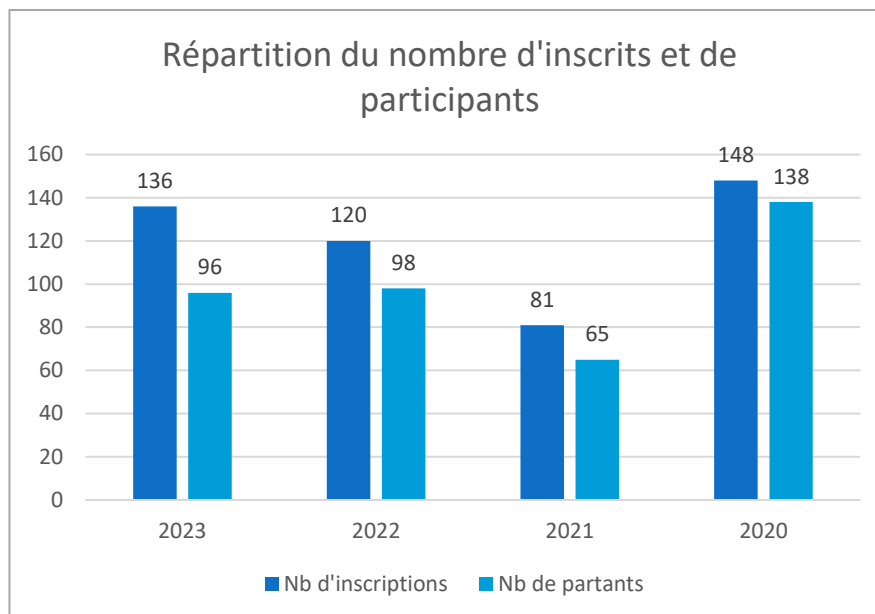
Destinations	Corse	La Tremblade	Cabourg	TOTAUX
Prix et durée du séjour	1279€ (10 jours)	504 € IMP* 280 € NI* (8 jours)	394 € IMP 239 € NI (5 jours)	
Participants	37	30	29	96
Liste d'attente totale	50	30	20	100
Annulations	11	12	4	27
Rattrapage	11	12	3	26

*IMP : Imposables ; *NI : Non – imposables

Le CCAS subventionne les participants selon leurs ressources via un barème de tarification adossé au quotient familial (séjour en Corse).

6 participants au séjour en Corse se trouvent dans la plus haute tranche de ressources, les 31 autres ont bénéficié d'une subvention allant de 1.95€ à 813.42 € soit un total de subvention de 3 460.07 € contre 3 374.35 € en 2022.

Pour 59 participants, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a attribué une enveloppe d'un montant de 4 941 € contre 4 320 € en 2022.



65 partants sont des femmes, dont 16 couples. 9 personnes ont pu bénéficier d'un double séjour sur Cabourg.

5 personnes ont annulé le séjour en Corse, 1 personne sur Cabourg, le séjour leur a été remboursé en intégralité.

3.3.5 Les manifestations municipales

Le pôle Seniors du CCAS organise plusieurs manifestations phares chaque année à destination des seniors de la ville. Ces initiatives, qui touchent un grand nombre de retraités, permettent aux élus, administrateurs et retraités de se rencontrer et d'échanger. Au-delà de leur forte portée symbolique, elles sont l'occasion de faire connaître les différentes actions proposées par le CCAS.

✓ Le colis – cadeau

La remise du colis gourmand a eu lieu le mercredi 6 décembre 2023. Des agents du CCAS, ainsi que des élus et administrateurs du CCAS ont participé à cette distribution.

Les seniors étaient invités, après inscription auprès du pôle Seniors, à retirer les colis dans des créneaux horaires précisés sur leur carton d'invitation. Sous conditions, ils pouvaient se faire livrer leur colis à domicile. Les résidents de l'EHPAD la « Maison des Poètes » ont été livrés directement sur place. Les

	Nombre de colis prévus sur le site	Nombre de colis remis le Jour J	Total distribué
Maison de la Vie Associative (MVA)	608	551	551
Salle Angela Davis	480	436	436
Maison de Quartier Barbusse (MQB)	623	547	547
Résidence Joliot-Curie	426	394	394
Livraison par le portage des repas	x	32	
Livraison par le CTM	x	65	x
Colis remis en Mairie	x	x	209
TOTAL	2137	1928	2137

personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile ont été livrées par un agent social du CCAS.

65 colis ont été remis à domicile par les agents des services techniques, 32 colis par les agents du portage de repas à domicile, soit un total de 97 colis livrés à domicile en 2023 contre 81 colis en 2022.

Après la distribution, 209 colis non retirés sur les 4 sites ont été retournés en mairie (retards, oublis...) contre 110 en 2022. En 2024, le pôle Seniors du CCAS proposera un système de rappel visant à limiter ce phénomène.

✓ Le banquet de printemps

Un repas festif avec après-midi dansant a été organisé le samedi 15 Avril 2023 au gymnase Marcel Cerdan.

Ages	Participants 2019	Participants 2022	Participants 2023
- 65 ans	36	27	32
65-69 ans	115	60	76
70-74 ans	108	97	114
75-79 ans	107	97	111
80-84 ans	77	61	80
85 et plus	73	39	56
TOTAL	516 359 femmes 157 hommes	381 279 femmes 102 hommes	469 338 femmes 131 hommes

En 2023, 469 participants ont été recensés pour 469 inscrits. On constate une augmentation du nombre de participants. Les septuagénaires sont les plus représentés.

Par ailleurs, l'accès au lieu du banquet a été facilité pour les personnes qui ne pouvaient s'y rendre :

- Un agent du portage des repas a conduit 5 personnes du domicile vers le lieu de réception.
- Un accompagnateur du Foyer Michelle Darty est venu avec 3 résidents.
- Un animateur de l'EHPAD, la maison des poètes a accompagné 4 résidents de la structure.

Le personnel mobilisé pour cette manifestation s'évalue sur 2 jours. En 2023, le banquet s'est déroulé le lendemain du repas du personnel. Les locaux ainsi que le temps prévu à dégustation et au choix du repas ont donc été mutualisés.

Vendredi	Samedi (matin)	Samedi (soir)	TOTAL
8 agents techniques	1 gardien	1 gardien	
1 gardien	15 CCAS	8 techniques	
2 CCAS	1 photographe		
	2 chauffeurs		
11	19	9	36

Evolution de la participation au banquet de printemps, toutes personnes confondues, de 2016 à 2023:

	2016	2017	2018	2019	2022	2023
Retraités	488	487	497	516	374	421
Municipalité et invités	35	35	28	26	19	29
Croix Rouge	4	4	4	4	4	4
Personnes de l’animation	3	3	3	4	5	5
Agents garde urbaine	0	0	2	2	2	2
C.C.A.S	10	10	12	12	11	15
Chauffeurs	2	2	2	2	2	2
Photographe	1	1	1	1	1	1
Personnel technique	8	8	8	8	8	8
Gardien du gymnase	1	1	1	1	1	1
Accompagnateur Darty, EHPAD et service jeunesse	0	0	3	3	1	2
TOTAL	552	551	561	579	428	490

✓ Les célébrations

Pour assurer ces cérémonies, un membre de l’équipe du pôle Seniors rencontre les familles, prépare les discours prononcés par l’élu et gère la préparation et l’organisation le jour J.

En août 2023, le service a organisé des noces d’or pour un couple de seniors qui souhaitait renouveler ses vœux. Les mariés reçoivent un bouquet de fleurs, l’acte de mariage encadré ainsi qu’un album de photos prises pendant la cérémonie.

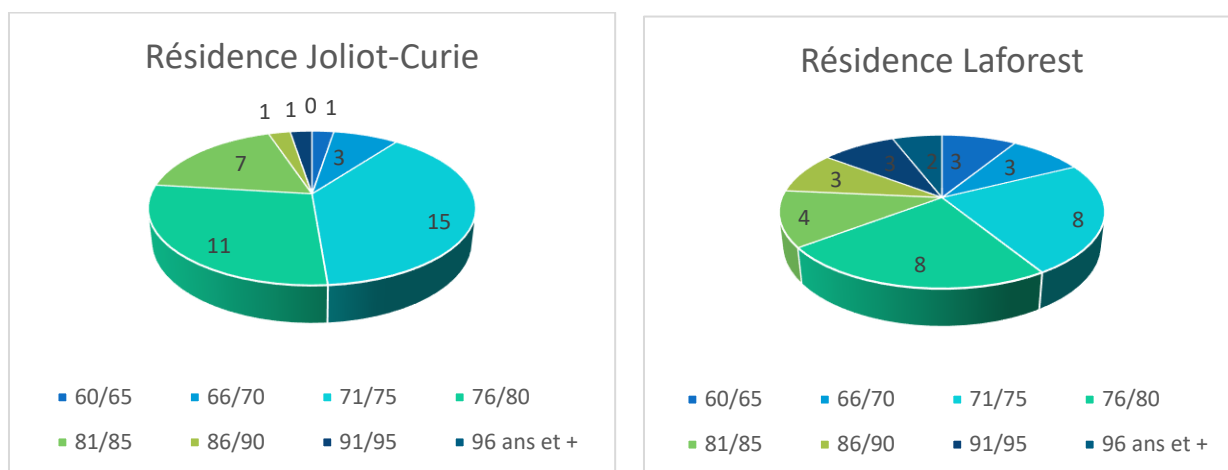
Par ailleurs, deux centenaires ont été célébrés le 3 février et le 2 novembre 2024 à domicile.

4. PÔLE RÉSIDENCES AUTONOMIE

4.1 Les résidents

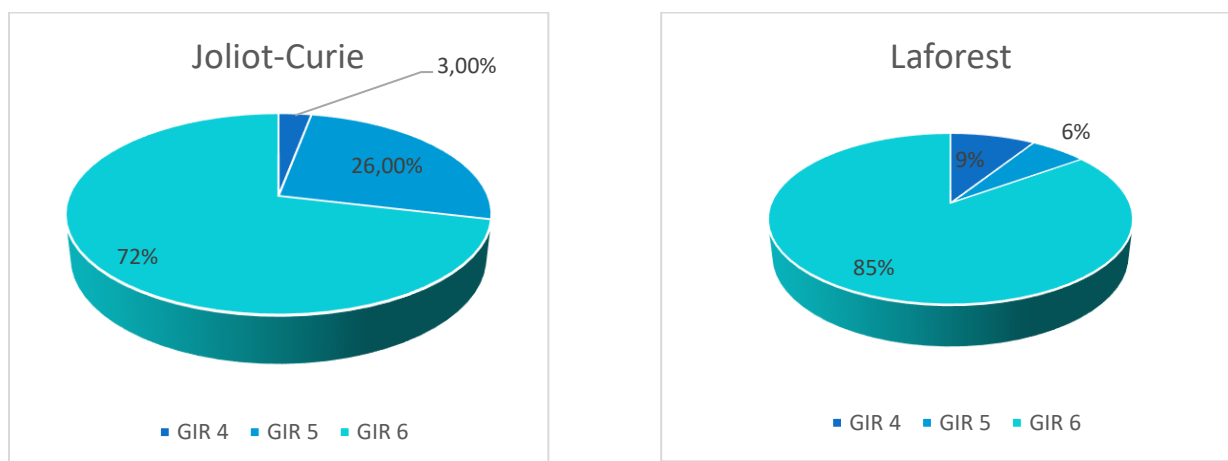
La parité femmes/hommes est équilibrée avec une répartition de 50/50% à Laforest et de 54% de femmes pour 46% d'hommes à Joliot-Curie, alors même qu'aucune sélection des candidat.e.s n'est faite en ce sens.

Répartition des résidents par tranche d'âge en 2023



Les résidences de Malakoff ont une moyenne d'âge jeune. 76% des résident.e.s ont moins de 80 ans à Joliot-Curie (contre 87% en 2022). A Laforest, les séniors sont en moyenne plus âgés, car les moins de 80 ans représentent 64% (idem en 2022).

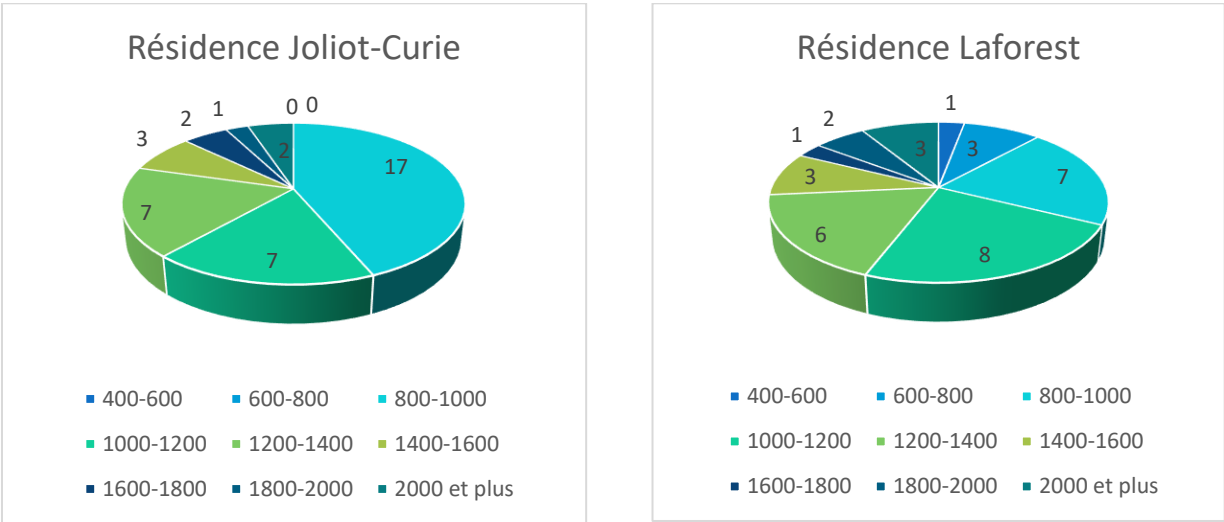
Répartition des résidents par GIR en 2023



Plus de 97% est en GIR 5 ou 6 à Joliot-Curie, alors qu’elle est de 79% pour Laforest ce qui semble confirmer la corrélation entre l’âge des résidents avec la baisse de leur autonomie.

Au-delà, à la résidence Laforest, les GIR 5 et 6 représentait 91% de la population en 2022. Cette évolution met en lumière un perte d’autonomie de plusieurs résidents.

Répartition des résidents par tranches de ressources en 2023



La grande majorité des résidents perçoit des ressources se situant entre 1000.00 et 1600.00€ et ce dans chaque résidence.

De façon paradoxale, là où les loyers sont les plus élevés (à Joliot-Curie) se trouvent le plus de personnes à ressources modestes et là où les loyers sont les moins chers se trouvent plus de seniors avec des ressources supérieures à 1600.00€.

Résidence	Moins de 1000€	De 1000 à 1600€	Plus de 1600€
Joliot-Curie	44%	44%	13%
Laforest	30%	54%	18%

Les aides au logement de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) :

- 20 personnes, soit 51%, perçoivent l’Aide Personnalisée au Logement à la résidence Joliot-Curie
- 11 résidents, soit 32%, perçoivent l’Aide au Logement à Laforest

Le nombre et le montant des allocations logement versées par la CAF compensent ainsi cet écart de ressources constaté par résidence.

A ce jour, aucun résident n’est encore bénéficiaire de l’Aide Sociale l’Hébergement du département. Nous communiquons régulièrement sur ce dispositif auprès des résidents. Cependant, le fait que les enfants soient systématiquement sollicités par le département freine les demandes.

Nous allons communiquer davantage et de façon plus adaptée auprès des résidents isolés et éligibles.

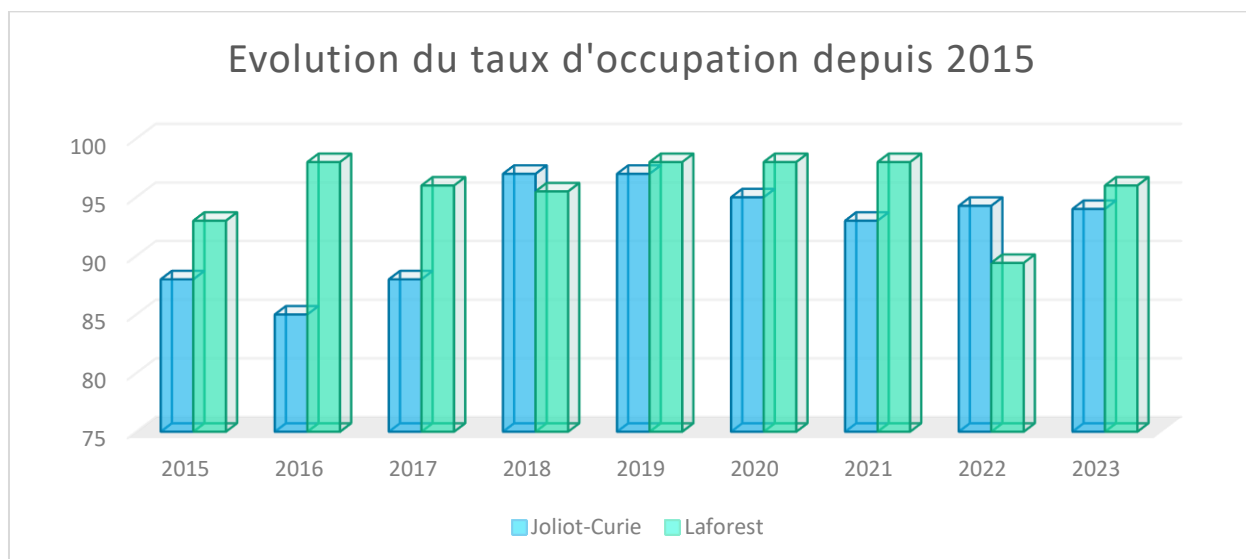
4.2 L’occupation des logements

Les mobilités en 2023 se sont réparties comme suit :

Joliot-Curie	Entrées	3
	Départs	2
Laforest	Entrées	3
	Départs	2

Les 2 départs de Laforest sont liés à un décès et à un déménagement.
 Les 2 départs de la résidence Joliot-Curie sont liés des déménagements.

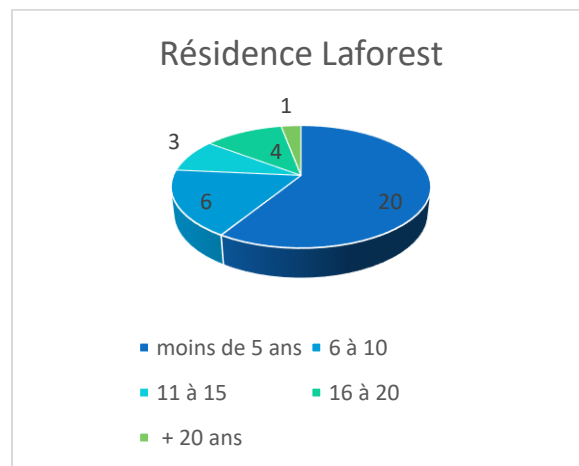
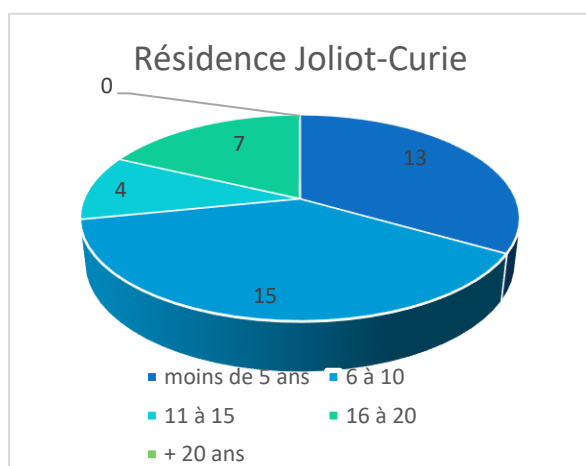
Evolution du taux d'occupation des logements de 2015 à 2023



Le taux d'occupation des logements est en hausse en 2023. Cela s'explique par :

- une meilleure organisation des travaux avec les services techniques de la ville (situation où des travaux de rénovations étaient nécessaires avant de proposer le logement à la location), qui ont pu intégrer notre planning à leur organisation,
- ainsi qu'à une meilleure gestion de la liste d'attente des personnes souhaitant entrer en résidence autonomie.

Nombre de résidents par tranche d'année de présence en 2023



Comme l'an dernier, le temps de présence des seniors en résidences est majoritairement inférieur à 10 ans : 26 résidents sur 39 à Joliot-Curie et 24 sur 34 à Laforest.

Depuis quelques années, l'arrivée de personnes plus jeunes a été favorisée par :

- une meilleure orientation des personnes vers des lieux de vie plus adaptés (EHPAD) à leur perte d'autonomie,
- les critères d'autonomie préconisés par le département,
- et ceux appliqués par le CCAS : moins de 80 ans au moment de l'entrée.

4.3 Le fonctionnement des Etablissements Sociaux-Médico-Sociaux de Malakoff (ESMS)

4.3.1 Suivi des perspectives 2022

Le rapport d'activité de 2022 pour les résidences autonomie se concluait avec les deux perspectives suivantes. Comment ont-elles évolué depuis ?

✓ Convention tripartite Résidences Autonomie/Centre Municipal de Santé/EHPAD

La collaboration avec le CMS et l'EHPAD de Malakoff (La maison des poètes) existe déjà de manière informelle et fonctionnelle. Un grand nombre de résidents sont suivis par un médecin traitant du CMS.

Concernant l'EHPAD, aucune orientation vers cet établissement n'a été réalisée cette année. Les résidents ayant intégré un EHPAD ont fait le choix de s'adresser à d'autres établissements.

Ainsi, l'objectif du CPOM à l'horizon 2025 reste l'élaboration d'une convention avec ces deux entités.

✓ Outils de la loi du 2 janvier 2002

Le projet d'établissement, reporté depuis 2019, a été finalisé fin 2023, avec l'arrivée du nouveau responsable de pôle et devra être présenté en conseil d'administration début 2024.

4.3.2 Temps forts du Pôle Résidences Autonomie en 2023 :

✓ La directrice du pôle Résidences a quitté ses fonctions en mai 2023.

L'intérim a été occupé par la directrice du CCAS, et ce jusqu'à l'arrivée d'un nouveau responsable, M. Anthony PEREIRA, fin septembre.

✓ Une animatrice a été recrutée en mars 2023.

Elle a occupé un poste à 50% en résidence autonomie et à 50% au pôle seniors sur des missions de coordination d'activité.

Rattaché fonctionnellement à 50% sur les résidences, cela s'est traduit dans la pratique à 1 journée de présence sur chaque résidence.

✓ Des travaux majeurs ont été réalisés :

- Amélioration du bâti par le remplacement des 35 volets mécaniques par des volets électriques pour la résidence Laforest
- Aménagement de locaux en une salle de bain PMR doublée d'un espace bien-être/salon de coiffure pour permettre des interventions de professionnels du soin (coiffeuse, psycho esthétique, pédicure et kiné) dans les deux résidences.

En effet, le projet de remplacer les anciennes douches trop hautes par des douches « à l'italienne », du fait d'une impossibilité technique a été compensée par un espace totalement adapté et accessible pour des personnes à mobilité réduite et ce sur les deux résidences.

En parallèle, et afin de garantir la sécurité des résidents à leurs domiciles, des travaux de rénovation des salles de bain sont en cours (bac à douche moins haut).

✓ Des activités ont été subventionnées dans le cadre du « Forfait Autonomie »

Comme les années précédentes, une demande de financement, via le forfait autonomie a été adressée au département des Hauts-de-Seine. En 2023 la somme allouée aux deux résidences était de 13 000 €. Cette aide a permis de reconduire les activités Tai Chi ainsi que les ateliers théâtre.

✓ Le bilan intermédiaire du CPOM 2021/2025 a été réalisé

Un deuxième bilan du CPOM 2021/2025 s'est déroulé avec le département le 16 novembre 2022.

Les points principaux qui en ressortent sont que :

- La population accueillie dans les RA de Malakoff est jeune et autonome, majoritairement.
- Les taux d'occupation sont supérieurs à ceux des résidences autonomie du département.
- Le projet d'établissement est à terminer en 2023.
- Un travail sur un projet d'animation sur les 7 journées de la semaine doit être travaillé et mis en place.
- La rédaction du projet de vie individualisé doit être systématique pour chaque résident.

Chacun de ces points fait actuellement l'objet d'un travail à l'exception du projet d'animation 7/7jours. En effet, ce dernier nécessite un travail de fond et sera étudié en 2024.

Enfin, l'arrêté du département du 7 novembre 2022, portant programmation des évaluations de la qualité des ESSM indique que les résidences autonomie de Malakoff devront se soumettre à une évaluation externe lors du deuxième trimestre 2025. Cette évaluation est à faire réaliser par un organisme indépendant.

4.3.3 Perspectives pour 2024 :

✓ Préparer l'évaluation externe.

L'un des premiers objectifs, et qui va se dérouler tout au long de l'année, est la préparation des deux résidences à l'évaluation externe. Cet objectif est l'occasion pour l'équipe de réinterroger les fonctionnements des deux résidences mais aussi de réaliser un travail de mise à jour des outils, notamment numériques.

✓ La mise en place du prélèvement automatique pour la perception des loyers.

L'automatisation du prélèvement des loyers n'est pas encore mise en place sur les deux résidences. Les maîtres de maison ont pris attache avec les services du Trésor Public, mais l'installation du logiciel prends du temps. L'objectif est de déployer cette solution courant 2024.

✓ **Sécurisation des résidences.**

Un des objectifs du CPOM est l'ouverture des espaces collectifs tous les jours de la semaine et le week-end. C'est également une demande des résidents des deux résidences. Ceux-ci ne souhaitent pas particulièrement d'activités, mais pouvoir se réunir dans un espace collectif. Ce sujet amène à repenser l'organisation en termes de ressources humaines et de sécurisation.

En lien avec ce sujet, le pôle résidences autonomie investigue la possibilité d'installer un système de téléalarme dans les espaces collectifs des deux résidences.

✓ **Développer l'intergénérationnel.**

Le pôle résidences autonomie souhaite accueillir deux jeunes volontaires en services civique en conventionnant avec l'association Service civique Solidarité Séniors (SC2S), qui a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées.

✓ **Diversifier l'offre d'animations.**

En 2024, le pôle souhaite diversifier les activités et animations proposées en résidence.

Conscient que l'activité physique est un élément essentiel du maintien de l'autonomie, notamment chez les personnes âgées et au regard du succès des cours de Tai Chi, en plus de reconduire cette dernière activité, le pôle souhaite proposer des ateliers d'activités physiques adaptées (APA).

En lien avec la création des deux espaces bien-être réalisées en 2023, une demande de financement d'atelier socio-esthétique a été réalisé.

Toujours dans cet esprit de bien être, une autre demande a été formulée pour la mise en place d'ateliers de médiation animale, nutritons et d'art créatif.